

T2137-600-8,00 F

ISSN 0026-9433

DOSSIER TIERS MONDE

le monde

Libertaire

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N°600 JEUDI 2 JANVIER 1986 8,00 F

FLEXIBILITÉ



1986 :

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS !

Bilan d'une année sabbatique

L'ANNÉE politique se termine, la dernière d'une législature qui se traîne comme un cadavre au fil de l'eau ! Vous conter ses péripéties ? Mais de ces gros titres qui firent la une de la presse ou barbouillèrent les écrans de votre télévision, il ne reste plus que des poussières

auquel le temps donne leur véritable dimension, c'est-à-dire pas grand chose que l'on puisse vraiment marquer d'une pierre noire !

Disons que nous eûmes notre lot d'emmerdements en tous genres, qui ne furent ni de droite ni de gauche, mais de circonstance, avec le tasse-

ment de nos revenus, l'augmentation du chômage, les hurlements de Le Pen et de ses coupe-jarrets, les criailleries des communistes, sans oublier naturellement les « grands desseins » de nos augures de l'Elysée. Ce qui nous a amené à serrer les fesses et dont le point d'orgue fut

l'incroyable aventure en Nouvelle-Zélande du rafiot Rainbow-Warrior qui va coûter au contribuable français des milliards et à des pauvres types, qui auraient mieux fait de choisir un métier plus honorable que celui d'espion à la petite semaine, des mois et peut-être des années de pri-

son, ce qu'on ne leur souhaite pas !

Sans naturellement oublier la petite guéguerre coloniale en Nouvelle-Calédonie où l'on tue, de temps à autre, un homme ; un indigène de préférence, sous prétexte d'apprendre à ces « ploucs » que l'indé-

(suite p.3)

F°P.2520

communiqués débats

• **HAUTE-GARONNE**
La liaison Nord Haute-Garonne « La colonne de fer » appelle tous les sympathisants et militants libertaires à prendre contact avec elle pour accroître l'audience du mouvement anarchiste entre Toulouse et Montauban. Ecrire aux relations intérieures qui transmettront.

• **NICE/COTE-D'AZUR**
La liaison Nice/Cote-d'Azur rappelle qu'elle se tient à la disposition de tous pour renforcer l'audience libertaire sur la région. Pour lui écrire ou bien encore acheter le « Monde libertaire » : librairie Le Temps de vivre, 50, boulevard de la Madeleine, 06000 Nice-Magnan.

• **LOT**
Une liaison est en formation à Villeneuve-sur-Lot. Pour tout contact, s'adresser aux Relations intérieures qui transmettront.

• **POITIERS**
Le groupe Berkman rappelle qu'il anime tous les mercredis, de 13 h à 14 h, l'émission « Cactus » sur Forum-90. D'autre part, le groupe a annulé ses permanences à la Maison du Puits-de-la-Caille ; celle-ci aura, temporairement, lieu durant la tenue de la table de presse tous les dimanches, de 10 h à 12 h 30, au marché de la Z.U.P.

• **LE HAVRE**
Le groupe Jules-Durand organise une vente à la criée chaque dimanche matin sur le marché d'Harfleur. Vous pouvez donc y contacter ses adhérents. Un dépôt du « Monde libertaire » est assuré chaque semaine à la librairie La Galerie, espace Oscar-Niemeyer, Le Havre.

• **CHARTRES**
Un groupe se constitue sur Chartres et sa région. Il a pris le nom de Cochon (Chartres, 1879 — Mainteron, 1959). Pour tout contact, s'adresser aux Relations intérieures qui transmettront.

éditions

• **ANGERS**
Le n°7 d'« Alternative libertaire 49 », journal gratuit édité par le groupe F.A. d'Angers et des sympathisants libertaires est disponible contre 2,20 F à l'adresse suivante : « Alternative libertaire », B.P. 401, 49004 Angers cedex.

• **AFFICHE**
La Fédération anarchiste vient d'éditer une affiche à propos du Paris-Dakar. Cette affiche est disponible à la librairie du Monde libertaire au prix de 0,60 F l'unité au-dessus de 10 exemplaires (dimensions 42 x 56).



• **NIMES**
Le groupe du Gard organise un exposé-débat, à 20 h 30, le 8 janvier, en son local (A.G.D.I.R., 16, rue des Orangers, 30000 Nîmes) sur le thème : « Les collectivités libertaires agricoles en Espagne pendant la révolution ». Invitation cordiale à tous les sympathisants.

• **PARIS**
La commission propagande des Relations intérieures organise un cycle de cours sur l'anarchisme. Ces cours s'adressent à toutes les personnes souhaitant préciser leur connaissance de la pensée anarchiste.

Chaque mardi, un thème sera abordé : « Qu'est-ce que l'anarchie ? », « L'organisation anarchiste », « Le mouvement anarchiste en France », « Les anarchistes et la révolution », « Anarchisme et mouvement ouvrier », « Anarchisme et marxisme », « Les anarchistes et l'Etat », « Le fédéralisme anarchiste », « La gestion directe », « Comment lutter aujourd'hui ? ».

Premier cours : « Qu'est-ce que l'anarchie ? », par Yves Peyrault, mardi 7 janvier, à 20 h 30, au local du groupe Louise-Michel, 10, rue Robert-Planquette, Paris 18°.

• **ANGERS**
Le groupe Elisée-Reclus d'Angers organise une conférence-débat le jeudi 16 janvier, à 20 h 30, au C.A.D., 43, place Grégoire-Bordillon. Thème : « Les expériences de sociétés libertaires ».

• **MOULINS**
Le groupe de Moulines animera le 14 janvier, salle Albert-Sarrazin, à 20 h 30, à Moulines, un débat public sur le thème : « Les élections : délégation de pouvoir, que vous reste-t-il ? ». Nous invitons les personnes préoccupées par ce problème à venir en débattre. Les anarchistes ne sont pas antiparlementaristes par principe, à vous d'en juger.

• **CHELLES**
Le groupe Sacco-Vanzetti organise une soirée-débat à propos de Gaston Couté, avec Jean-Pierre Gault (Le Vent du Ch'min), samedi 18 janvier, à 20 h 30, au local du groupe : 1 bis, avenue Emille, 77500 Chelles (près de la gare S.N.C.F.). Venez nombreux !

• **ROUEN**
Le groupe de Rouen organise une réunion publique sur le thème de la gestion directe samedi 18 janvier, à 14 h 30, Halle aux Toiles, Rouen.

liste des groupes f.a.

GROUPES F.A.
PROVINCE
• GROUPE
Aisne : Anizy-le-Château — Aller : Moulines — Ardèche : Aubenas — Bouches-du-Rhône : Marseille — Charente maritime : Marennes/Rochefort — Côte-d'Or : Dijon — Haute-Garonne : Toulouse — Gironde : Bordeaux (deux groupes) — Hérault : Béziers — Ille-et-Vilaine : Rennes — Indre-et-Loire : Tours — Jura : Dole — Loire : Saint-Etienne — Haute-Loire : Le Puy — Loire-Atlantique : Nantes — Lot-et-Garonne : Agen — Maine-et-Loire : Angers, Saumur — Manche : Cherbourg — Moselle : Metz — Nord : Lille — Oise : Beauvais — Orne : Flers/La Ferté-Macé — Pas-de-Calais : Boulogne — Pyrénées-Orientales : Perpignan — Haute-Saône : Gray — Seine-Maritime : Dieppe, La Havre, Rouen — Somme : Amiens — Var : Groupe Région-toulonnaise — Vienne : Poitiers — Yonne : Auxerre.

• LIAISONS
Alpes-Maritimes : Cannes-la-Bocca, Nice — Ardèche : Tournon — Ardennes : Charleville-Mézières — Aveyron : Sainte-Affrique, Millau — Bouches-du-Rhône : Aix-en-Provence — Charente : Angoulême — Charente-Maritime : Saintes — Cher : Vierzon — Corse : Ajaccio — Côtes-du-Nord : Saint-Brieuc — Dordogne : Périgueux — Doubs : Haut-Doubs — Eure : Routot — Eure-et-Loire : Chartres — Finistère : Quimper — Haute-Garonne : liaison Nord Haute-Garonne — Hérault : Montpellier — Ille-et-Vilaine : Saint-Malo — Isère : Bourgoin-Jallieu — Jura : Roche-lez-Beaupré — Loir-et-Cher : Blois — Haute-Loire : Est Haute-Loire — Mayenne : Laval — Morbihan : liaison du Morbihan — Nord : Douai — Oise : Noyon — Pas-de-Calais : Dunkerque — Bas-Rhin : liaison du Bas-Rhin — Tarn : Albi — Sarthe : Le Mans — Var : Hyères, La Seyne-sur-Mer — Vendée : La Roche-sur-Yon — Vienne : Châtelleraut — Haute-Vienne : Nord Haute-Vienne — Vosges : liaison des Vosges.

REGIONS PARISIENNES
• GROUPE
Paris : quatorze groupes répartis dans les arrondissements suivants : 1°, 5°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16°, 18°, 19°, 20°.
Banlieue : Seine-et-Marne : Coulommiers, Chelles/Gagny/Neuilly-sur-Marne — Yvelines : Conflans-Sainte-Honorine, Rambouillet, Versailles — Essonne : Vallée de Chevreuse — Hauts-de-Seine : La Défense/Courbevoie/Nanterre/Puteaux, Villeneuve-la-Garenne/Saint-Ouen, Fresnes/Antony — Seine-Saint-Denis : Bobigny/Pantin/Aubervilliers, Drancy, Montreuil/Rosny-sous-Bois, Sevran/Bondy — Val-de-Marne : Villejuif/Ittray, Créteil — Val-d'Oise : Argenteuil/Colombes.

• LIAISONS
Banlieue : Yvelines : Mantes-la-Jolie — Seine-et-Marne : Melun.
LIAISONS PROFESSIONNELLES
O.R.T.F., R.A.T.P., S.N.C.F., Route, Travailleurs de l'éducation, Banques.

Permanence du secrétariat aux relations intérieures :
le samedi de 14 h 30 à 18 h,
145, rue Amelot, 75011 Paris (M° République)
Tél. : 805.34.08

liste des permanences des groupes f.a.

PROVINCE

• AISNE
Groupe d'Anizy-le-Château : permanences les lundis de 19 h à 20 h, salle communautaire du Moulin de Paris, Merlieux, 02000 Laon, tél. : 16.23.80.17.09.

• ARDÈCHE
Groupe d'Aubenas : permanence de 10 h à 12 h, sur le marché d'Aubenas, au cours de la tenue de la table de presse.

• BOUCHES-DU-RHÔNE
Groupe de Marseille : permanence le samedi de 14 h à 17 h, au 11, rue Saint-Vincent-de-Paul, 13004 Marseille (métro : Réformés ou Cinq-Avenues).

• CHARENTE-MARITIME
Groupe « Michel-Bakounine » : permanences tous les jeudis, de 20 h 30 à 21 h 30, Maison des syndicats, salle n°2, 2, rue de la Touche-Tréville, 17300 Rochefort.

• CÔTES-DU-NORD
Liaison de Saint-Brieuc : permanences tous les samedis de 10 h à 11 h 30 au marché, face à la Poste, lors de la vente du « Monde libertaire ».

• DOUBS
Groupe « Proudhon » de Besançon : permanences tous les mercredis de 17 h à 18 h à son local : 77, rue Battant, Besançon.

• FINISTÈRE
Groupe « Les Temps nouveaux » de Brest : permanences et ventes du « Monde libertaire » tous les samedis matin de 10 h 30 à 12 h au marché de Saint-Martin.

• GARD
Groupe du Gard : permanences les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois, de 17 h à 19 h, à l'A.G.D.I.R., 16, rue des Orangers, 30000 Nîmes.

• HAUTE-GARONNE
Groupe « Albert-Canus » de Toulouse : permanence dans les locaux du G.E.A.C., au 1 bis, rue Gramat, le jeudi de 18 h à 20 h, et le dimanche de 10 h 30 à 12 h, à sa table de presse au marché Saint-Sernin.

• GIRONDE
Groupe « Buenaventura-Durruti » de Bordeaux : permanence du groupe chaque jeudi, de 20 h à 21 h, au 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux.

• HÉRAULT
Groupe de Béziers : permanence le vendredi de 15 h à 18 h sur les Allées, au cours de la tenue de la table de presse.

• ILLE-ET-VILAINE
Groupe de Rennes : permanence le mardi à partir de 20 h, à la M.J.C. La Pallette.

• INDRÉ-ET-LOIRE
Groupe « Maurice-Fayolle » de Tours : permanence le mercredi (sauf pendant les vacances scolaires), de 10 h à 16 h, dans le hall d'accueil de la faculté des Lettres, au cours de la tenue de la table de presse.

• LOIRE
Groupe « Nestor-Makhno » de Saint-Etienne : permanence le premier jeudi de chaque mois à partir de 19 h, salle 15 bis C.N.T./A.I.T.-L.P., Bourse du travail, cours Victor-Hugo, 42000 Saint-Etienne.

• LOIR-ET-CHER
Liaison Blois : permanence le jeudi de 18 h à 22 h, au 24, rue Jean-de-la-Fontaine, apt. 57, Blois (tél. : 16.54.74.26.02).

• LOIRE-ATLANTIQUE
Groupe de Nantes : permanences les premiers et troisièmes lundis de chaque mois, de 18 h à 20 h, au 3, rue de l'Amiral-Duchaffault, Nantes.

• MAINE-ET-LOIRE
Groupe d'Angers : permanences les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois, de 18 h à 19 h, au C.A.D. (Centre d'animation de la Doutre), 43, place Grégoire-Bodillon, Angers.

sommaire

PAGE 1 : Bilan d'une année sabbatique — PAGE 2 : Informations des groupes de la F.A. — PAGE 3 : Bilan d'une année sabbatique (suite), Editorial — PAGE 4 : En Bref, Restructurations en vue à l'U.A.P., La rigueur dans les mines, La lutte des nettoyeurs du métro — PAGE 5 : Flexibilité pour Disneyland, On brade la petite enfance — PAGE 6 : Frigoulibéré, Coordination nationale antimilitariste, Crime raciste au Puy, L'année des taules, Soutien aux insoumis — PAGE 7 : Dossier tiers monde, l'aide alimentaire — PAGE 8 : L'accord Fitzgerald-Thatcher, Procès en Algérie, Accord de paix au Liban — PAGE 9 : L'affaire « Omori », Suisse, R.F.A. — PAGE 10 : Religion et guerres — PAGE 11 : Note de lecture, Programme R.-L., Quoi de neuf dans le rock français ?, Théâtre — PAGE 12 : « Suicide, mode d'emploi » : incitation à se battre, Bilan d'une année antiraciste.

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11°
Directeur de publication : Maurice Joyeux
Commission paritaire n°55 835
Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19°
Dépôt légal 44 149 — 1^{er} trimestre 1977
Routage 205 — Publi Routage
Diffusion SAEM Transport Presse

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE

Rédaction-Administration
145, rue Amelot 75011 Paris, tél. 805.34.08.

TARIF	France	Sous pli, fermé.	Etranger
3 mois 13 n°	85 F	95 F	120 F
6 mois 25 n°	155 F	180 F	230 F
1 an 50 n°	300 F	335 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner au 145 rue Amelot 75011 Paris (France)

Nom Prénom

N° Rue

Code postal Ville

A partir du n° (inclus) Pays

Abonnement Réabonnement Abonnement de soutien

Chèque postal Chèque bancaire Mandat-lettre Règlement (à joindre au bulletin)

Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande et 4 F en timbre poste

(suit)
pend
un m
qui
s'occ
fiante
ques
cette
sante
de la
péné
en b
après
lutte
le cito
La
avec
Ceux-
d'impe
de la
Souve
grands
signa
lorsqu
droite
poches
c'est
laissé
che d'
leurs p
les et l
le laiss
tions, l
sais, o
l'ai sou
voulez-
L
Au s
ouvrier,
ordina
che au
déprime
tinées à
Bres sy
Bien sù
Les syndica
par ci, un
pellent à
conneries
la veulerie
que peuv
consequ
Les sy
Attendent
tourne ?
tombent t
éculées
l'usine ?
dent les év
Bon Dieu
en tient lie
organisati
sultats d'
pas trop
ment à gau
plus ! — et

Bilan d'une année sabbatique

(suite de la page 1)

pendance ça se gagne ! Mais un mort par ci, un mort par là... qui a encore le temps de s'occuper de choses si insignifiantes ?, alors que dans quelques semaines va se poser cette question si « angoissante » pour notre pays : qui de la gauche ou de la droite va pénétrer dans la cage à poules en bombant les pectoraux, après avoir enlevé de haute lutte le droit de pressurer les citoyens pendant cinq ans.

La gauche a déjà donné, avec eux on sait ! La droite ? Ceux-là sont tout miel. Moins d'impôts, moins de chômage, de la vertu, pardieux ! Souvenez-vous de leurs grands ancêtres. Ceux-là, ils saignaient un peu le veau lorsqu'il était bien gras. La droite s'apprête à vider vos poches en proclamant que c'est l'héritage que leur a laissé la gauche qui les empêche d'être aussi généreux que leurs proclamations électorales et leur « excellente nature » le laissent supposer... Elections, piège à cons ! Oui, je sais, on l'a dit avant moi et je l'ai souvent répété. Mais que voulez-vous, ça soulage !

Le mouvement ouvrier

Au sein du mouvement ouvrier, assommé par l'extraordinaire platitude de la gauche au pouvoir, c'est la déprime ! Dans les cases destinées à les recevoir, les timbres syndicaux se font rares. Bien sûr une grève sauvage

tent du pouvoir les deux « figures d'apocalypse » Le Pen et Marchais, les deux méchants de la faune politique. Pas trop de ceux-ci... mais suffisamment de ceux-là ! Lorsqu'après les élections, la situation s'aggraverait, et elle s'aggraverait, les jobards iront prier dans les églises et dans les cellules... On ne sait pas, ça peut marcher... puis, ça ne fait de mal à personne ! Voire !

Au cours de cette année, les syndicats sont restés l'arme au pied, si on met à part quelques « coups » politiques fumeux, qui se voulaient de l'action directe mais qui étaient orchestrés par le « parti des travailleurs » depuis la verrière de la place du Colonel-Fabien. Les « responsables » ont battu la campagne devant l'événement ou plutôt le manque d'événement ! Bergeron grapille dans ce qui reste de marge entre ce que propose le gouvernement et ce qu'ont décidé de lâcher les patrons. Et cette marge est mince ! Maire est entré en hibernation. Souhaitons que cette neuvaie lui apporte des « révélations » et le conduise vers la terre promise de la lutte de classes. Les cadres font du tapage, la grenouille et le bœuf, vous connaissez ? Ça marche un moment, puis ça finit par lasser ! Gattaz, tel un gros chat, guette les rivalités, les défaillances, les reniements et souhaite des élections qui donneraient aux patrons cette autorité qui fait les P.-D.G. heureux et des ouvriers respectueux et fidèles, dignes de la médaille du travail !

révolutionnaire que l'histoire lui a théoriquement légué. C'est trop souvent le poids du nombre qui construit un syndicat sans charpente, alanguit et réformiste ! C'est moins dans la comptabilité que dans la manifestation syndicale et dans la lutte que le nombre est indispensable et décisif, surtout lorsqu'il est entraîné par un noyau de syndicalistes soli-

manifeste par la vigueur des militants à s'engager dans les luttes syndicales ou humanitaires. La Fédération anarchiste, qui n'oublie pas sa fonction culturelle, a continué et continuera d'exister !

Pour les anarchistes de la fédération, les élections n'ont pas d'autres intérêts que de mesurer le climat social et politique de la nation. Lorsqu'on

celui du R.P.R. c'est de la bouillie pour les chats et nos drôles n'ont même plus le courage de s'affirmer réactionnaires ! L'économie capitaliste est fatiguée, elle cherche un second souffle et ne le trouve pas, ce qui produit des conflits merdeux dans les rangs des partis de droite. Vous me direz... à gauche ? Bien sûr ! Les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Nos politicards avancent sur la pointe des pieds à la recherche de la pierre philosophale qui permettrait la diminution du chômage, la reprise des affaires annoncée chaque mois et démentie par les faits dès le lendemain ! Et les affaires qui stagnent démobilisent les hommes, tous les hommes, ceux de l'opposition comme ceux de la majorité... C'est l'heure où ils s'apprêtent à avoir recours au « gourou » !

Pour nous, anarchistes qui savons bien que nous ne transformerons pas cette société de l'intérieur et que c'est tout l'édifice qu'il faut jeter à terre pour en construire un neuf, il faut profiter du désarroi d'un peuple trompé, qui s'est avec complaisance laissé tromper par l'illusion électorale, pour affermir notre organisation, développer ses œuvres et maintenir haut et ferme le projet révolutionnaire, le seul à notre époque qui ne relève pas de l'utopie.

MAURICE JOYEUX



des et décidés. Comptez le nombre de syndicalistes militants parmi la masse des citoyens que la colère et la peur de voir les politicards lâcher du lest jettent dans la rue et poussèrent à occuper les usines en 1936. Avant, ils étaient peu nombreux ; après, ils se comptaient par millions...

Mais pour pouvoir entraîner les masses, les syndicats doivent avoir des revendications claires, une attitude sans équivoque qui ne fasse aucune concession aux pleurnicheries des âmes faibles. Il faut le dire, parce que c'est vrai, c'est le militant averti qui, en dehors d'événements imprévisibles que les luttes suscitent, est la charpente de toutes luttes sociales qui sans lui fusent comme une vesse. Et dans la situation économique et politique du pays, ce sont ces hommes-là en dehors de quelques autres qui sont l'exception, qui inscrivent leurs luttes en marge des écoles politiques, dans les réalités historiques et les traditions du mouvement ouvrier français. Et ce sont eux qui tiennent la barre lorsque les masses emportées par une bouffée de colère féroce balayent tout sur leur passage.

La Fédération anarchiste

L'année n'a pas seulement été médiocre pour la gauche et pour les syndicats, elle l'a été également pour toutes les petites formations révolutionnaires qui gravitent dans leur orbite, pour les formations humanistes, pour la Fédération anarchiste elle-même !

Certes dans ce monde de veulerie, de crainte, d'incertitudes, la Fédération anarchiste tient la route. Sa radio fonctionne, son journal se lit, ses groupes affirment dans le pays leur présence qui se



Les syndicats attendent...

par ci, une manif par là, rappellent à qui de droit que les conneries du patronat comme la veulerie du personnel politique peuvent encore avoir des conséquences imprévisibles !

Les syndicats attendent... Attendent quoi ? Que le vent tourne ? Que les alouettes tombent toutes rôties dans les écuelles de la cantine de l'usine ? Les syndicats attendent les événements, priant le Bon Dieu ou le personnage qui en tient lieu à la tête de leur organisation pour que les résultats d'élections ne soient pas trop à droite, suffisamment à gauche — pas trop non plus ! — et surtout qu'ils écar-

Mais cette année syndicale médiocre, autant que l'année politique, nous a cependant apporté un certain nombre d'enseignements dont les « bonzes » syndicaux ne tiennent pas compte mais qui devraient permettre au personnel des usines et des bureaux de réfléchir !

Dans les syndicats, le nombre est important mais n'est pas tout. Il permet des finances tranquilles, des appareils affûtés, la considération de l'adversaire... Mais, il a des inconvénients. Il alourdit l'organisation, l'embarrasse de revendications à la mie de pain, lui retire son agressivité

examine les programmes du R.P.R. et des socialistes — les seuls publiés à ce jour ! —, on est frappé par leur vide, par la prudence de ceux qui les ont rédigés devant la conjoncture sombre qui se dessine pour les années 90. Finit les grandes phrases triomphantes du programme socialiste, quant à

Editorial

EMPLI du temps trop chargé, cadeau au syndicalisme français, recule devant le Parti communiste français : les bruits les plus divers ont couru sur les rumeurs selon lesquelles le gouvernement renoncerait à imposer son projet sur la flexibilité.

Peu pensent à un simple cadeau de fin d'année ; nous on penserait plutôt à de la stratégie politique ! Gare à mars, mettons le plus de billes de notre côté !

Satisfecit du côté de Krasucki et de Bergeron : pousse-toi, tu prends toute la place et à moi la couverture... Du côté de la C.F.D.T., un nommé Grandjean a déclaré à la presse qu'il était dommage que le gouvernement abandonne son projet. Cet individu, à notre connaissance, n'avait aucun mandat syndical pour ridiculiser un peu plus dans l'opinion publique la C.F.D.T.

Il paraît qu'il faut incriminer les « résistances sociologiques françaises », au fait que la flexibilité ne règne pas sur l'hexagone. Traduisez que les voix de la protestation interconfédérale ont troublé les négociations sur le tapis vert !

L'année 1986 verra-t-elle l'enterrement « sine die » de ce sinistre projet ou les fièvres électorales passées, tout le monde parlementaire s'unira pour légiférer sur la flexibilité ?

Delebarre, de son propre aveu, ne connaît pas bien le code du travail et ses propos incontrôlés sur la syndicalisation obligatoire relève du mauvais rêve... Dans la constitution française, il est stipulé que l'adhésion à une centrale syndicale est volontaire et non imposée. Il semble clair qu'il a les yeux de Chimène pour ce qui se passe dans certains pays où la social-démocratie règne et où la cotisation syndicale est directement prélevée sur le salaire ! Mais en France, il y a plusieurs syndicats que l'on nomme représentatifs... alors ?

Cohabitation, déroute ou maintien du Parti socialiste, on a pas fini de résister en 1986 aux atteintes contre les acquis du mouvement ouvrier. Surtout que d'ici mars, François Mitterrand peut user de son droit « divin » : convoquer une session extraordinaire du Parlement pour examiner à nouveau ce projet !

NETTOYAGE DU MÉTRO

Pousse toi de là ! Que je mette un robot

A l'heure où ces lignes paraîtront, un mouvement de grève aura peut-être éclaté chez les nettoyeurs du métro, dont la garantie de l'emploi et les conditions de travail sont actuellement plus que jamais remises en cause.

Sur 350 000 nettoyeurs en France, 70 000 en Ile-de-France, près de 1 500 sont employés à la R.A.T.P. par seize entreprises privées pour assurer l'entretien du métro, du R.E.R. et des abris-bus... avec des conditions de travail qui se détériorent d'années en

années (manque d'effectif, peu de matériel, etc.).

De fait, lorsque certaines stations ne sont pas nettoyées, c'est tout simplement parce que les nettoyeurs ne sont pas remplacés notamment lorsqu'ils sont en congé (1). Cette situation est d'ailleurs bien connue à la R.A.T.P. qui compte bien utiliser le mécontentement des usagers pour mieux faire passer sa politique de modernisation et de robotisation.

Il s'agit d'un plan industriel accepté par le conseil d'administration de la R.A.T.P. en octobre 1985 et qui aboutira d'ici dix ans à la suppression de 630 emplois (2), selon quatre grandes étapes.

- 1986/1988 : première intégration de la mécanisation dans le métro avec l'achat de machines automatiques assurant le nettoyage des surfaces, ce qui conduit dès juillet 1986 à 130 suppressions de postes. De même le travail de nuit est supprimé.

- 1988/1990 : implantation de machines relativement autonomes, dans la mesure où elles seront surveillées par un agent.

- 1990/1992 : les machines automatiques deviennent de plus en plus autonomes, elles

sont surveillées à petite distance.

- 1992 : les robots sont commandés par une unité centrale et sont devenus complètement autonomes, c'est la robotique de 3^e génération, appelée « système expert ». A ce stade final, il est évident que la rentabilité pour la R.A.T.P. sera considérable puisqu'un robot effectuera le travail de trois personnes sur deux stations (soit six nettoyeurs) pour un coût évalué à 100 000 F par machine.

Dès le 1^{er} janvier 1986, le nettoyage du métro est confié à une seule entreprise, la Comatec, en remplacement des seize sociétés privées. Lors d'une première rencontre

de la C.F.D.T. avec la nouvelle société, le 12 décembre, un projet de réorganisation concernant plusieurs services était présenté, comportant notamment la suppression du balayage le dimanche, un aménagement des horaires (en une seule fois, avec allongement du temps de travail), une modification des méthodes de travail. Quant au maintien du salaire, il semble qu'aucune garantie n'ait encore été apportée.

Samedi 28 décembre, plus de 700 nettoyeurs du métro se sont réunis en assemblée générale à la Bourse du Travail, à l'initiative de la C.F.D.T.-R.A.T.P. Le matin même, bon

nombre d'entre eux avaient reçu une lettre de la société Somatec leur demandant de se rendre à leur poste de travail le 2 janvier 1986 tout en spécifiant que leurs affectations seraient probablement amenées à être modifiées.

Une nouvelle rencontre de la C.F.D.T. avec la Somatec était prévue lundi 30 décembre, au cours de laquelle la C.F.D.T. entendait annoncer à la nouvelle direction qu'il n'est pas question de changer l'organisation du travail sans l'accord préalable de l'assemblée générale des nettoyeurs, ainsi que la détermination des travailleurs à ne pas bouger de leur ancien poste de travail tant que des négociations dans ce sens n'auront pas abouti. A suivre donc...

L.F. (« Chroniques syndicales »

(1) A ce sujet, il faut souligner que 80% des nettoyeurs sont immigrés et que certains d'entre eux cumulent leurs jours de congé sur deux ou trois années pour partir dans leurs pays pendant cinq ou six mois.

(2) Malgré les promesses de Claude Quin, président communiste de la R.A.T.P., lors d'une récente interview à F.R.3, qui certifierait qu'il n'y aurait pas de licenciements d'ici dix ans... Il s'agit bien entendu d'une astuce : la R.A.T.P. ne licencie pas, les procédures de licenciements sont effectuées par les sociétés sous-traitantes.



en bref...en bref...

- Une bibliothèque antimilitariste et une permanence « objection » viennent de se créer à Bordeaux. La permanence se déroulera tous les jeudis, de 17 h 30 à 19 h, au 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux (tél. : 16.56.81.01.91).

- La revue « Agora » vient de publier un numéro spécial de bandes dessinées, « Anarchy-Comix », 36 pages contestataires de Soulas, Kristen, Djebel, etc. En vente à la librairie du Monde libertaire.

- Des stages intensifs d'espéranto se tiendront à Paris les 8 et 9 février et 22 et 23 février. S.A.T.-Amikaro nous signale qu'il existe un tarif spécial pour les membres d'organisations et les abonnés du « Monde libertaire ». Pour plus de renseignements : S.A.T.-Amikaro, 67, avenue Gambetta, 75020 Paris.

- Pascal Mignot, agressé par la gendarmerie le 11 novembre alors qu'il assistait à la commémoration de la « Grande Guerre » (voir M.L. n°593) a été condamné à 5 000 F d'amende, dont 3 000 F avec sursis.

U.A.P. : la restructuration en vue

I L n'aura pas fallu plus d'un an pour que la première phase du plan de restructuration annoncée au comité central d'entreprise de l'U.A.P. le 28 décembre 1984 soit mise en place, préfigurant ainsi la crise qui touchera inéluctablement dans un proche avenir tout le secteur tertiaire, jusque là épargné (1).

Les objectifs du plan

Il s'agit bien entendu pour l'U.A.P. de rentabiliser et d'accroître la production et notamment dans le secteur de l'étranger et de l'international. Pour ce faire, trois grandes étapes sont prévues.

- Constitution d'une nouvelle société, U.A.P.-International, qui contrôlera une filiale U.A.P.-Réassurance, permettant grâce à la fusion U.A.P./Banque Worms, réalisée dès septembre 1984, la recherche de nouveaux marchés financiers à l'étranger (2).

- Création d'un département unique « Epargne et Assurances de personnes » à la Tour Assur de La Défense à partir des anciens départements « Vie », « Capitalisation », « Assurances collectives » et une partie de l'« I.A.R.D. » (3). Procédé habile qui consiste dans un premier temps à éponger le sous-effectif de uns par le sureffectif des autres, et dans un proche avenir à permettre la suppression de nombreux emplois (une fois la fusion complètement réalisée et grâce à la mise en place intensive de technologies nouvelles : informatique, bureautique, etc.).

- Création d'un département « Comptabilité générale », regroupant les secteurs comptables des anciens départements, avec les mêmes conséquences

prévisibles sur l'emploi des salariés.

La mise en place

Aujourd'hui, un an pratiquement jour par jour après le comité central d'entreprise du 28 décembre, la totalité des transferts de personnel nécessaire à la réalisation de ces objectifs est effectué, et les conséquences pour le personnel ne se sont pas faites attendre. Sur le plan syndical notamment puisque les élus du personnel transférés dans un autre établissement perdent leurs mandats électifs dès leur arrivée dans la nouvelle implantation, ce qui n'est pas sans arranger la direction puisque cela permet de museler un mouvement syndical devenu un peu trop combatif à son gré. C'est le cas des « Assurances collectives » (4) où pendant un an la mobilisation contre le projet de restructurations a réuni de manière constante 70 à 90% du personnel (5).

En ce qui concerne la filiale U.A.P.-International, le problème est encore plus complexe, en ce sens que du fait de la structure juridique et des statuts du personnel, il n'est pas encore évident que les salariés de la filiale puissent bénéficier de délégués du personnel, de délégués au comité d'établissement, voire de délégués syndicaux.

Enfin, il semble que la direction, aidée en cela par ses zélés

serviteurs de l'encadrement, tente de profiter des nouvelles implantations du personnel pour réaffirmer son autorité et faire payer aux salariés leur combativité. Dès leur arrivée à la Tour Assur, les employés des « Assurances collectives » se sont trouvés en butte à divers interdictions, au flicage sur les pointages, voire sur le minutage des absences des bureaux, etc.

Quoi qu'il en soit, ne doutons pas que ces tentatives d'intimidation n'empêcheront pas les employés de se regrouper à La Défense aujourd'hui, comme hier à Paris, pour faire échec aux nouvelles phases (actuellement en cours) de la restructuration, et que l'année 1986 réservera encore bien des surprises à la direction.

LILIANE

(1) Voir M.L. n°557 du 1^{er} janvier 1985 et suivants, en ce qui concerne la manière pour le moins autoritaire et sans aucune concertation dont le projet a été imposé par la direction.

(2) La Banque Worms a en effet, comme particularité d'avoir une vocation internationale et de disposer d'un réseau qui pourrait s'avérer très utile à la réalisation des projets internationaux de l'U.A.P.

(3) « I.A.R.D. » : Incendie, Accident, Risques divers.

(4) Dont les militants ont d'ailleurs été, à plusieurs reprises, sanctionnés lourdement.

(5) Quant au syndicat C.G.T.-U.A.P., qui n'a jamais été réellement partie prenante dans les luttes, celui-ci ne semble pas encore disposé à proposer des mandats syndicaux aux anciens élus...

Hérault P.C. contre C.G.T. ?

P RÈS de Montpellier, aux confins de l'Hérault et du Tarn existe depuis 1769, à Graissessac, une mine à ciel ouvert qui emploie encore 141 mineurs depuis que l'extraction de fond a été abandonnée, il y a vingt ans. On le sait la politique des Charbonnages de France n'est pas à l'extension et la production annuelle devrait passer de 180 000 tonnes à 150 000 tonnes. On ne parle pas encore de licenciements, mais en abaissant la production on va augmenter les pertes et réduire encore la rentabilité, alors ?

Du côté syndical, où la C.G.T. a le quasi-monopole, on demande l'arrêt immédiat des importations de charbon d'Afrique du Sud et de Colombie « où on fait travailler des enfants de huit ans ». Mais Antoine Martinez, le maire et conseiller général communiste de Bédarieux, trouve que la « C.G.T. doit s'adapter » et qu'il faut que cessent les « incantations ». Il propose donc une réunion courant janvier avec élus, pouvoirs publics et syndicats pour trouver des solutions. M. Martinez a même déclaré : « Les syndicats qui ne voudront pas travailler avec nous et qui préféreront partir, eh bien ! tant pis, qu'ils partent ».

Question : pourquoi faut-il que les communistes qui s'essayaient à la dissidence, empruntent allègrement les chemins de la « modernité » ? Si pour le maire et conseiller général communiste de Bédarieux, le syndicalisme que pratique la C.G.T. est menacé de « fossilisation », on peut se demander ce qu'il pense de la lutte des classes... Ça doit peut-être lui paraître « archaïque » !

J.-P. G.

Fabius + Reagan = Disneyland !

QUAND pour résoudre les problèmes de la modernisation en Lorraine (entendez les fermetures d'usines et les licenciements qui en découlent), le gouvernement et ses têtes pensantes à l'Est avaient parlé de Stroumpfs, tout le monde avait pris ça pour un bonbon au poivre ! Maintenant l'Elysée et le staff de Fabius ont fait très fort avant les vacances de Noël : Disneyland s'installerait à Marne-la-Vallée !

Pour une fois, le Figaro ne pouvait pas critiquer l'action du gouvernement ! Il est vrai que le coup d'éclat de marketing ne peut que contenter les partisans du reaganisme à la française. Comme le dit Jacques Chirac : « Les nations de l'Europe occidentale, membres de l'Alliance atlantique, devraient se préparer, en coopération avec les Etats-Unis, à prendre en charge une défense antimissiles adaptée à leur situation géographique ». Halte là ! Disneyland, dans la grande banlieue parisienne, ne serait-ce pas un habile camouflage pour les forces armées de l'oncle Sam ? Revenons à la réalité objective et voyons les chiffres qu'on nous avance.

semblerait plutôt qu'un patron français n'est ni mieux ni moins bien qu'un patron américain, mais les révélations faites sur les exigences du patron du groupe Disney question aménagement du code du travail sont stupéfiantes ! En effet, il ne s'agit pas simplement de capitaux étrangers qui viennent en France pour fructifier, c'est comme le dénonce la C.G.T. « une véritable zone franche ». Je te fais remonter ton taux de popula-

rité et tu me laisses les coupées franches :
 • Le contrat individuel est remplacé par une lettre d'embauche, on peut passer du temps partiel au temps plein sans accord des salariés, on peut muter le personnel d'un poste à l'autre...
 • Individualisation des horaires, autorisation de travail par roulement, suppression du plafond consenti des heures supplémentaires, pas de repos compensatoire...

• Levée de l'interdiction légale de travail le 1^{er} mai, et de l'obligation des jours de congés supplémentaires pour les vacances prises en dehors de la période juin-octobre...
 • Les jours de mauvais temps, non-rétribution des employés « non désirés », licenciement sans indemnités...
 En bref, les signataires de l'accord Disney-Fabius veulent une flexibilité made in U.S.A. La couleur a-t-elle

déjà été avalée par les arcanes gouvernementales ? Ça coûte cher de redorer le blason !

Les nouveaux habits du président François Mitterrand seraient-ils made in U.S.A. ?
THIERRY
 (Gr. Pierre-Besnard)

(1) Dans un premier temps l'Etat subventionnerait 40%, la région 40%, avec 20% de prêts. Dernière nouvelle : la direction de la R.A.T.P. ne serait pas d'accord... Vive la politique !



Quelques héros de Disneyland vus par Cabu.

Merci oncle Sam ?

Dix milliards d'investissements, 30 000 emplois espérés, 15 millions de visiteurs par an pour un bénéfice de 6 milliards, tels sont les chiffres « mirifiques » que livre la presse quotidienne. Le président de Walt-Disney Production, Michael D. Eisner aurait signé une « lettre d'intention » qui confirmerait l'accord américain pour la construction du premier Disneyland européen.

Le chauvinisme français doit être frustré rétrospectivement : il paraît que la France livrait depuis plus de onze mois un dur combat pour arracher ce contrat à l'Espagne !

Les 1 780 hectares qui devraient accueillir le royaume de Mickey et de Blanche Neige vont vite se transformer en un immense chantier, une aubaine pour les entreprises françaises de travaux publics et du bâtiment. Ajoutons à cela la construction d'hôtels pour accueillir les millions de visiteurs prévus chaque année pour ce parc, les voies d'accès et le prolongement de la ligne A du R.E.R. (1) !

Alors du boulot pour les entreprises et des dizaines de milliers d'embauches pour l'Est de la région parisienne, de quoi se plaint-on ? Michel Giraud, président du Conseil régional d'Ile-de-France a même déclaré tout cru que c'était « un ballon d'oxygène pour les travaux publics et le bâtiment ». Où le bât blesse-t-il ?

Reagan in France !

Le Parti communiste français, c'est de notoriété publique, n'aime pas les Etats-Unis ni tout ce qui en vient. Nous on

La petite enfance au rabais

Le transfert de compétences aux présidents des conseils généraux, en matière de « protection, garde et placement des enfants de 0 à 6 ans », va-t-il s'accompagner d'une atteinte à la qualité des services de la petite enfance ?

Un projet de décret élaboré par le ministère des Affaires sociales tend à réglementer les modes de garde des enfants des premier et second âges afin de favoriser le développement des modes d'accueil, de reconnaître les structures à responsabilité parentale et de faciliter l'exercice par les conseillers généraux de leurs nouvelles compétences.

Le développement des structures d'accueil

Le champ réglementaire trop restrictif ne prenait pas en compte la multitude de formules d'accueil : outre les crèches, halte-garderies, garderies et jardins d'enfants, réglementés et reconnus, des structures ont vu le jour avec bien des déboires quant à leur autorisation d'ouverture telles les crèches et haltes-garderies parentales, crèches éclatées en plusieurs lieux, crèches et garderies saisonnières ou discontinues.

Or le développement de ces formules différenciées répondait aux besoins des parents d'être partie prenante dans le fonctionnement de la structure ou bien voulait satisfaire les exigences des horaires de travail variables (crèches non-stop fonctionnant jour et nuit pour certaines professions) ou étendus par le temps de transport (garderies périscolaires).

De toutes ces appellations, il n'en sera retenu que deux : les établissements et les services accueillant les enfants de moins de 6 ans. Les établissements dénommeront les structures qu'elles soient permanentes ou saisonnières, quel qu'en soit la capacité d'accueil et les horaires, qui prendront en charge des enfants en dehors de tout domicile. Pour l'accueil au domicile des assistantes maternelles, on réservera le terme de services. En fait, la réglementation portera sur tous les modes d'accueil, exceptés les services pédiatriques hospitaliers, les centres de loisirs sans hébergement et bien sûr les écoles.

Le projet de décret prévoit au moins une personne pour sept enfants de moins de 3 ans, une personne pour dix enfants de 3 à 6 ans. Les nouvelles normes ne tiennent pas compte de l'amplitude d'ouverture des établissements : une structure ouverte douze heures telle une crèche nécessite à l'évidence plus de personnel qu'un établissement ouvert trois ou quatre heures par jour (garderie périscolaire, par exemple).

Une déqualification des personnels

La moitié des personnels présents auprès des enfants doit être titulaire de certificats d'auxiliaire de puériculture, de travailleuses familiales ou être assistantes maternelles agréées ayant deux ans d'expérience ou titulaires du B.A.F.A. avec deux ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance. C'est seulement pour une capacité d'accueil supérieure à quarante places qu'un éducateur de jeunes enfants sera considéré comme utile.



D'une part, le personnel non présent directement auprès des enfants est passé sous silence et c'est le cas de la cuisinière ou de la lingère ; mais d'autre part, le recours au médecin ou au psychologue ne semble plus opportun. Ne serait-ce pas en même temps une déqualification des personnels — tout travailleur de l'enfance devrait avoir une formation équivalente au moins à celle des auxiliaires de puériculture —, et une remise en cause de la prévention médicale et sociale ?

D'autant qu'un allègement du niveau de qualification du personnel responsable est envisagé : il suffira d'une expérience professionnelle de deux ans en tant qu'auxiliaire de puériculture ou assistante maternelle pour être responsable d'un établissement de quinze enfants par exemple. Ne devrait-on pas compléter la formation technique initiale par une formation à la gestion notamment ?

Quant aux établissements fonctionnant sous responsabilité parentale, ces mêmes conditions d'expérience, tant pour le personnel assurant un travail

après des enfants que pour le personnel responsable, ne sont plus exigées. Quel projet éducatif peut-il en résulter ? Un conseil de surveillance, constitué au moins pour moitié de parents d'enfants accueillis, doit être mis en place dans les établissements ou services fonctionnant de manière permanente et continue, et de capacité supérieure à quarante places. Quel sera son rôle ?

Une prévention éducative médicale et sociale bafouée

A toutes ces questions, il est à craindre des réponses au rabais. Au lieu de rechercher les meilleures formes d'accueil possibles pour les enfants, ainsi que leur articulation avec les écoles maternelles, le projet vise à limiter les coûts que représenterait un service public d'équipements de qualité : équipements adaptés au rythme de l'enfant, à vocations éducatives et préventives, et non pas des structures de garderie pendant le temps de travail des parents.

HELENE

Otage de forces armées

COMME nous vous l'annoncions dans le *Monde libertaire* de la semaine précédente, la prise d'otage du palais de justice de Rennes s'est achevée sans effusion de sang ni intervention du R.A.I.D. Christian Frigoult a été libéré par les terroristes militaristes qui l'avaient kidnappé à sa sortie du palais de justice. Réformé, il semble définitivement hors de leurs griffes et se remet actuellement de ce « traumatisant » enlèvement.

La logique terroriste étant ce qu'elle est, nous ne pouvons que nous livrer à des suppositions pour expliquer la libération de notre camarade. Certes, ce n'est pas l'apparition des malfaiteurs menaçant leur victime à la télévision qui peut expliquer la conclusion heureuse de cette énième prise d'otages. Des journaux, peu, hélas !, avaient correctement rendu compte de cet événement ; la victime avait commencé une grève de la faim en protestation ; quelques personnes s'étaient mobilisées à Rennes pour sa libération ; peut-être également l'intervention du chef de la bande, dit Quilès-la-Tendresse a pu jouer un rôle décisif !

Quoi qu'il en soit, nous avons pu vérifier une fois de plus que l'armée est au-dessus des lois ; lorsque la justice la désavoue, elle ne s'embarrasse plus de préjugés démocratiques. Libéré par la justice après 7 mois d'emprisonnement, Christian Frigoult ne devait pas être libre. Ainsi en avait décidé l'armée. Il en sera donc fait selon l'absolutisme militaire : « Embastillez le ! », a du dire un quelconque responsable. Démocratique, l'armée française ? Oui, comme un enfant mauvais joueur qui respecte les règles du jeu tant qu'il gagne.

Ridiculisée, la justice ? L'armée lui a tant de fois fait subir les derniers outrages qu'on peut se demander si elle ne finit pas par apprécier les assauts des soudards. De ces coïts incestueux sont nés les tribunaux militaires, les T.P.F.A., et autres juridictions d'exception. Dernières nées, les cours spéciales concilient très bien de prétendus juges civils et un code de justice militaire. Quelle comédie !

Christian Frigoult est un otage symbolique, car lorsque l'Etat aura peur de perdre et

ne respectera plus les règles du jeu, nous serons tous des otages. Ses excuses sont connues et ont été élaborées, elles se nomment état de siège, état d'urgence, constitution de 1958 et ordonnances de 1959. En cas de crise ou de menaces, l'autorité militaire aura tous les droits et nombreux seront alors les Christian Frigoult.

Vous voulez savoir ce qu'ils entendent par « menaces » ? « Un pays comme la France peut être l'objet de menaces tout aussi dangereuses que multiples. Il peut être victime d'une attaque nucléaire brutale et massive, il peut être soumis à des actions militaires limitées ou progressives, le terrorisme peut miner insidieusement ses structures gouvernementales et administratives, des pressions très fortes peuvent perturber gravement la vie de sa population, faire se tarir ses sources d'approvisionnement en matières premières, en produits industriels, en denrées alimentaires, etc. » (1). Admirez le « etc. » et à bon entendeur, salut !

GEORGES HOST

(1) Dossier de la « Lettre de Matignon », mensuel d'information du Premier ministre, novembre 1985.

Soutien mode d'emploi

• Jean-Pierre Gauthier qui a pris un an ferme pour refus d'obéissance parce qu'il avait fait sa demande de statut avec un retard de deux jours (voir *Monde libertaire* n°594) : matricule 751 794, 3^e division, 1, avenue de la Division-Lecterc, 94261 Fresnes cedex.

• Gilles Ricochet est insoumis depuis 1978, il a d'ailleurs été amnistié à ce sujet en 1981. Le 4 décembre, il est arrêté et inculpé pour refus d'obéissance. Il doit passer en procès prochainement. Son adresse : matricule 3945, cellule 68, B.P. 3001, Montluc, 69391 Lyon cedex 03.

Outre les actions ponctuelles entreprises par les groupes antimilitaristes et/ou anarchistes, nous devons :

• Exercer un harcèlement téléphonique ;
• Envoyer des télégrammes et des lettres de pression aux ministères de la Justice, 13, place Vendôme, 75001 Paris (tél. cabinet du ministre : 16.1.42.61.55.85) et de la Défense, 14, rue Saint-Dominique, 75007 Paris (tél. M. Cailleteau : 16.1.45.55.95.20), et aux directeurs de prisons. (Pour les lettres et télégrammes, faire parvenir un double ou une photocopie au Comité de soutien aux insoumis, 145, rue Amelot, 75011 Paris).

• Soutenir le moral des incarcérés en leur faisant parvenir lettres, revues, journaux...

• Contacter et rejoindre les comités de soutien : sur Paris, au 145, rue Amelot, 75011 Paris ou au C.L.O., B.P. 103, 75522 Paris cedex 11 (tél. du répondant antimilitariste : 16.1.43.03.62.03) ; sur Rennes au C.P.C.L., B.P. 2571, 35036 Rennes cedex ; sur Lyon au C.E.P., B.P. 5006, 69267 Lyon cedex 05 ; et pour le soutien à Gilles Ricochet : Jean-Pierre Garnier, La Ferme Thomer, 38000 Saint-Didier (tél. : 16.76.53.41.78).

ERIC HÉBERT

Coordination de soutiens

L'initiative du comité de soutien aux insoumis de Grenoble, une coordination de soutien à tous les réfractaires à l'armée s'est créée. Cette coordination comprend actuellement huit comités locaux dans les villes suivantes : Grenoble, Rennes, Lyon, Paris, Rouen, Meulan, Pontarlier et Lons-le-Saunier.

Voici la plate-forme acceptée par les huit groupes présents :

« Face à la répression dont sont victimes tous les réfractaires à l'armée et les antimilitaristes,

« Face à la multiplication des procès, il a été décidé le 14 décembre 1985, à Grenoble, la création d'une coordination des comités de soutien aux réfractaires à l'armée.

« Celle-ci exige leur libération et l'arrêt immédiat, et sans con-

ditions, des poursuites judiciaires à leur encontre.

« Emanation des comités locaux, elle met tout en œuvre pour faciliter la création d'autres groupes et comités de soutien, développer l'information, multiplier les actions, exiger le droit à la reconnaissance des opinions antimilitaristes. »

Le soutien qui était destiné au départ aux insoumis totaux, s'est donc élargi aux autres antimilitaristes. Chaque groupe signataire de cette plate-forme s'engage à diffuser l'information sur un cas de répression aux autres comités. C'est donc la création d'un réseau d'informations fédéraliste qui permettra plus facilement de passer à l'action au niveau de l'ensemble du territoire. Un pas important est franchi vers une radicalisation des luttes contre l'armée. Une dynamique est enclenchée, il faut maintenant passer à la pratique.

Il faudra aussi essayer d'enrayer la succession des procès contre les objecteurs insoumis. Face à la répression de l'Etat, il est important de montrer de quoi nous sommes capables !

D'autres comités locaux ou organisations peuvent rejoindre cette coordination dont l'adresse est la suivante : Coordination nationale de soutien aux réfractaires à l'armée, c/o C.L.O., B.P. 103, 75522 Paris cedex 11, (répondre antimilitariste : 16 (1) 43.03.62.03).

La première réunion de la coordination nationale aura lieu les 1^{er} et 2 février à Paris, au local de la C.N.T., 33, rue des Vignoles, dans le 20^e arrondissement. Le point de la mobilisation des comités locaux sera fait.

ERIC

L'année des taules

ENTENDRE Badinter déclamer que « le système pénal doit se libérer de l'obsession carcérale », on est en droit de se demander s'il ne se fout pas ouvertement de nous.

La flexibilité pénale... C'est en substance le message que le ministre de la Justice tente de faire passer. Incompris par ses pairs, idéologues sécuritaires, en retard d'un mètre (comme Delebarre), Badinter présente son avant-projet de nouveau code pénal.

Les modifications apportées : pas d'emprisonnement de courte durée en dessous de quatre mois, peine plafond de sept ans pour les délits, peine « intermédiaire » de trente ans, etc., se heurteront — si ce projet voit le jour — aux impératifs répressifs de cette société liberticide. Système qui disqualifie toutes les tentatives parallèles, alternatives, de refus. L'après-mai 81, en matière de justice, en est l'exemple ! Les lendemains pavés de réformes ont fait place à la répression tous azimuts. Quid des peines de substitution, des parloirs libres, de la volonté de l'institution judiciaire de diminuer le nombre des détentions provisoires ?

En mai 1985, les prisons de Fleury-Mérogis, Fresnes, Bois-d'Arcy, Grasse, Chaumont se révoltaient. Ces manifestations carcérales contre les conditions de détention épouvantables faisaient de leurs exigences (suppression de l'incarcération préventive, du mitard, des quartiers d'isole-

ment, assouplissement des fouilles...) un pavé dans la mare socialiste. Loin de s'arranger, les conditions de détention s'étaient considérablement aggravées.

Les sanctions disciplinaires réprimant les agitateurs ont réduit momentanément au silence les détenus. Mitard (souvent sans passage au prétoire), transferts, tabassages, obstruction des juges d'application des peines... l'administration pénitentiaire a écrasé toutes velléités de révolte.

L'année 1985 aura été celle des taules... pour les animateurs de la revue *Otages*, comme pour d'autres. Thierry Destrieux et Yves Deschamps, rédacteurs de ce journal, ont été condamnés le 15 novembre 1985 à 15 mois d'emprisonnement, dont 10 avec sursis, et mise à l'épreuve durant cinq ans pour « recel de malfaiteurs » et « complicité de détention d'armes ».

Comme le dit le premier communiqué du 16 novembre : « Cette condamnation vise à l'élimination de notre journal « Otages », à l'intimidation de tous ceux qui, comme nous, refusent l'enfermement, le contrôle et la répression policière, comme moyens de régler l'ensemble des problèmes sociaux. » (1). Badinter laissera dans les mémoires la trace d'un humaniste soucieux d'affiner et de renforcer ces moyens.

HERVÉ

(1) Jean-Pierre Mouille est, également, toujours enfermé à la prison de La Santé. La cour d'appel de Reims a examiné le 27 décembre 1985 une demande de mise en liberté provisoire. Affaire à suivre...

La chasse aux Marocains est ouverte !

LE 26 décembre au soir, il n'est pas encore 22 h, des coups de feu éclatent rue Pannessac, au Puy. Le drame s'est joué en quelques minutes. Un homme et son fils, armés de fusils de chasse, ont forcé la porte de leurs voisins marocains ayant emménagé seulement depuis 48 heures. Ceux-ci, avec des amis, pendent la crémaillère en buvant du thé. La fête se finira dans un bain de sang qui ôtera la vie à Ali Achaoui et Ali Benyahoub. Sept de leurs amis sont blessés. Les morts laissent sept orphelins.

Triste conséquence de l'actuel climat de racisme, entretenu par des politiciens opportunistes et démagogues, ce drame écoeure par sa sauvagerie. Ici, au Puy, les élus locaux, les médias et une partie de la population tentent désespérément de défendre la thèse d'un vague conflit de voisinage et espèrent ainsi occulter le caractère raciste de cette agression.

Pourtant, le lendemain du drame, un rassemblement spontané a eu lieu devant la mairie. La majorité des manifestants sont des immigrés et peu nombreux sont les Français venus affirmer leur solidarité. Des incidents éclatent le long du cortège de la manifestation. Du trottoir, une femme de soixante ans crie : « La France aux Français ! ». Elle est jetée à terre et molestée, ne devant son salut que grâce à l'intervention de quelques manifestants.

La haine et la violence sont dans la rue. Les immigrés sont jetés en pâture à la vindicte populaire, chargés de la responsabilité de tous les maux d'une société en crise (chômage, délinquance, etc.). Samedi 28 décembre un rassemblement a eu lieu au Puy. Son importance ? Nous rassurer et y puiser quelques espoirs pour demain. Les anarchistes du Puy et de la Haute-Loire ont participé à cette manifestation pour marquer leur solidarité avec la communauté immigrée, dénoncer le racisme et encourager l'égalité de tous les hommes, quelque soit la couleur de leur peau et leurs différences.

YANNICK (Gr. Haute-Loire)

DOSSIER TIERS MONDE

Animateur-éducateur de communautés agricoles de base au Brésil pendant une dizaine d'années, Michel Faucon appréhende parfaitement les problèmes de l'autosuffisance alimentaire.

Les effets pervers de l'aide alimentaire également !

Nous le remercions fraternellement d'aborder dans les colonnes du *Monde libertaire* l'une des questions que posent les rapports Nord-Sud.

HERVÉ



importations alimentaires. Les pays riches, en effet, en exportant leur blé, exportent aussi un certain style d'alimentation et de consommation. En bref, manger du pain cela fait « civilisé ». Dans un pays dont le climat ou les sols sont impropres à la production de blé, on voit à quel point l'aide risque de s'éterniser ! On est en présence d'un problème d'ordre culturel qu'il faut se garder de minimiser si l'on veut comprendre quelque chose au tiers monde : le paysan finit par penser que son produit est inférieur à l'aliment qui lui vient des pays riches.

La domination culturelle de l'aliment s'ajoute aux autres et leur facilite la tâche. Toute la publicité commerciale s'emploie à convaincre qu'il faut utiliser les produits importés. Voici maintenant que la nourriture elle-même emploie les mêmes slogans. Que reste-t-il de bon sur place ? A quoi bon produire des aliments disqualifiés ? L'aide alimentaire a réussi à dévaloriser le produit de l'agriculteur. Elle s'en prend aussi à sa volonté de produire : après tout, pourquoi s'acharner sur une terre ingrate alors que l'aide extérieure va arriver ? Et voilà comment avortent certaines initiatives. Peut-être n'est-ce pas tout à fait innocent ?

nières réserves pour se déplacer jusqu'à la manne tant attendue. Petits trafics et corruption en tout genre sont les vrais bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Ah, mais, attendez, diront certains. Il ne faut pas oublier l'aide qui, sous le contrôle d'organismes au-dessus de tout soupçon, est échangée contre du travail : « food for work ». C'est vrai que l'idée de mettre de la sorte l'aide alimentaire au service du développement constitue un progrès. Pourtant, l'échec de ce genre d'entreprises est fréquent : les gens ne sont pas motivés, les projets ne sont pas les leurs... alors, ils font durer le plaisir en travaillant le plus lentement possible pour bénéficier le plus longtemps possible de la distribution d'aliments, et puis, quand l'opération est terminée, les travaux ne sont ni achevés ni entretenus : tout cela n'aura été finalement qu'un prétexte, une idée toute aussi étrangère que l'aide alimentaire elle-même.

Inefficace, préjudiciable à la production locale et au producteur, démobilisante, parfois avilissante et toujours dérisoire, pourquoi l'aide alimentaire continue-t-elle d'être demandée par les gouvernements des pays « bénéficiaires » et défendue par les chevaliers de la générosité institutionnelle ? C'est tout simple-

Pour le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes

LES appels lancés épisodiquement en faveur des affamés de la planète tendraient à nous faire considérer une bonne partie de l'humanité comme un ensemble de bouches ouvertes, attendant qu'une main généreuse leur jette la nourriture que leur situation les rend incapables d'obtenir par leurs propres moyens. Telle est effectivement la situation dans un certain nombre de cas limités et circonscrits : catastrophes naturelles et guerres avec leurs camps de réfugiés complètement démunis. Dans de telles situations, les procédures d'aide d'urgence sont justifiées et nul ne les remet en cause.

Mais la faim présente plus souvent un autre visage. Elle est le résultat d'une pénurie chronique qui ne conduit pas immédiatement à la mort ses victimes. Celles-ci peuvent se traîner durant des années, toute une vie, condamnées à n'être jamais rassasiées. Les causes de cette faim-là ne sont plus des catastrophes naturelles ou des guerres. Ce peut être à la fois une terre qui se dégrade et une population qui augmente, la sécheresse et l'exode rural, presque toujours une politique agricole contestable, voire aberrante. Dans tous ces cas, l'aide alimentaire que les pays riches accordent risquent d'être un remède bien pire que le mal qu'il faudrait guérir.

Pourtant, 90% de l'aide alimentaire est destinée à des situations qui n'ont rien à voir avec des « urgences ». Les pays qui en bénéficient sont des pays à dominante nettement agricole : on devrait donc s'attendre à ce que l'agriculture produise habituellement la nourriture nécessaire à la population, tout en admettant que certaines années puissent présenter des déficits conjoncturels. En fait, l'aide à ces pays n'est pas conjoncturelle mais en passe de devenir structurelle : telle une drogue, l'aide crée une accoutumance et le besoin va croissant. Essayons d'approcher le mécanisme pour mieux le comprendre.

L'hégémonie de l'aide

Au point de départ, il y a bien la constatation d'un déficit dans la production alimentaire du pays ou de la région concernés. A quoi attribuer cette réduction de production ? Une seule réponse : la sécheresse... du moins, si l'on s'appuie sur les informations habituelles. La sécheresse a

bon dos, même si elle sévit certaines années plus que d'autres. Si l'on regarde de plus près, on constate que la terre a produit d'autres denrées qui ne sont pas des céréales, mais qui ont des prix plus rémunérateurs pour le producteur : un pays peut très bien exporter de l'arachide ou du coton tandis qu'il importe du blé ou du riz. On incrimine volontiers aussi le savoir-faire du paysan et son niveau technologique : mais à quoi bon, pour lui, produire des aliments à un prix si peu rémunérateur ? D'autant que l'aide alimentaire internationale vient lui faire une concurrence dont il n'avait déjà pas besoin : même si sa production est satis-

A qui profite l'aide ?

Mais, au fait, l'aide alimentaire est-elle efficace comme telle ? Un rapport très sérieux de la Communauté européenne nous apprend qu'il faut en moyenne 419 jours pour acheminer cette aide. Au Burkina, aujourd'hui, les entrepôts sont pleins de l'aide européenne qui vient d'arriver en réponse à la pénurie de 1984 : on ne peut pas stocker la production locale de cette année qui, justement, est plutôt bonne. Force est bien de reconnaître que seule une infime partie de l'aide alimentaire atteint son véritable but qui devrait être un dépannage rapide dans une

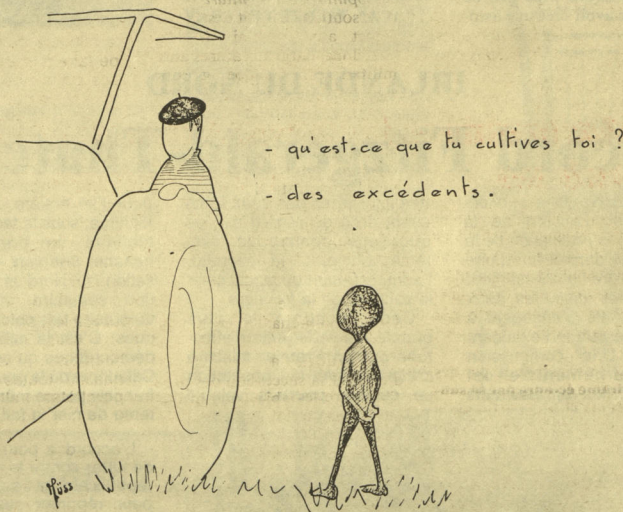
ment qu'elle n'aide pas ceux à qui on la destine, mais qu'elle est d'un précieux secours à un tas de gens bien nourris pour qui elle représente l'œuf de Christophe Colomb.

Le gouvernement d'un pays endetté, d'abord : l'aide alimentaire revenue à un bon prix, c'est une aide budgétaire que l'on n'aura pas besoin de rembourser. Après tout, pourquoi pas, s'il n'y avait tous les effets pervers dénoncés plus haut. Cependant, c'est rarement une opération d'une grande clarté comptable : les produits de la vente n'étant pas budgétisés, ils leur arrivent d'être oubliés dans la comptabilité. Ce n'est donc pas vraiment tout le pays qui en profite... Puisque l'affaire est si facile, on voit mal pourquoi ne pas poursuivre ce genre d'opérations !

D'autant plus que les généreux donateurs sont impatient d'accomplir leur bonne action. Condamnés à négocier à n'importe quel prix les surplus horriblement coûteux des producteurs de leurs pays, ils sont trop heureux de se débarrasser de la nécessité de stocker à prix d'or des excédents céréaliers ou laitiers que le marché est incapable d'absorber. C'est la soupape de sécurité (?) d'un système parfaitement aberrant qui pousse à produire toujours plus en gaspillant le maximum. La faim des affamés vient à propos servir d'alibi aux tenants du système, comme s'il suffisait de produire plus ici pour que là-bas « ils » n'aient plus faim (419 jours plus tard !). Et puis, si l'aide s'arrête un jour, quel potentiel de futurs nouveaux consommateurs en perspective ! Habitué à nos produits, ils en voudront, ils en redemanderont, ils en rachèteront ! Ceux, du moins, qui auront pu s'alimenter de nos produits car, ces jours-ci, au Tchad, on se demande comment faire pour consommer du maïs français quand on est ni une poule ni un cochon : sans bec, ni groin s'abstenir...

La conquête de nouveaux marchés, voilà la vraie raison, avec son corollaire la pression politique sur les indisciplinés. C'est la politique de la dame d'œuvre à l'échelle de la planète : avoir ses œuvres à soi. Heureusement, les pauvres en question, aujourd'hui, commencent à relever la tête et à cracher dans cette soupe : c'est le point de départ de ce que l'on appelle communément le développement.

MICHEL FAUCON



faisante en quantité, il risque de ne pas pouvoir l'écouler sur le marché. Résultat : plus l'aide augmente, moins l'agriculteur sera motivé pour produire des aliments pour le marché intérieur. Il finit par ne même plus produire sa propre subsistance en épuisant ses sols dans des cultures d'exportation.

S'il en est ainsi, ne peut-on pas faire marche arrière ? Sachant que la production exportée perd constamment de sa valeur face aux importations, ne pourrait-on pas réviser les choix ? Bien souvent, il est déjà trop tard, même vis-à-vis des

situation particulière. Pour les affamés chroniques, l'aide doit emprunter des chemins si tortueux que l'on doute fort qu'elle les atteigne. Tout d'abord, la pratique habituelle consiste à vendre au moins une bonne moitié des céréales reçues au titre de l'aide afin de payer leur transport : les chemins sont mauvais et le combustible cher. Les délais s'allongent et la conservation en pâtit, d'où des pertes considérables. Ensuite, les petits prélèvements que s'autorisent les divers intermédiaires allègent d'autant la ration du destinataire qui doit parfois sacrifier ses der-

Procès en Algérie

Le gouvernement algérien a toujours eu une auréole de sainteté auprès des pays occidentaux. L'Algérie a toujours fait figure de pays luttant contre l'impérialisme, à la tête des non-alignés... Amnesty International, par exemple, ne s'est guère soucié de ce qui s'y passait. Cet *a priori* favorable date de la guerre d'indépendance nationale qui fit naître énormément d'espoir du point de vue international.

Dans divers numéros du *Monde libertaire*, nous avons déjà parlé du régime répressif qui sévit en Algérie, institué par le parti unique, le F.L.N., notamment contre les révoltes berbères.

Du 15 au 19 décembre dernier avait lieu le procès de vingt-trois membres de la Ligue algérienne des droits de l'homme et des Comités de fils de Chouada (martyrs de la guerre d'indépendance). Vingt-deux d'entre eux ont été condamnés à des peines allant de six mois à trois ans de prison ferme et à des amendes de 2 000 à 5 000 dinars.

Les quatre chefs d'inculpation étaient les suivants : atteinte à l'autorité de l'Etat, attroupements non armés, création d'associations illégales, élaboration et diffusion de tracts. L'inculpation d'atteinte à la sûreté de l'Etat a été abandonnée par manque de preuve matérielle, heureusement pour les accusés, car elle entraînait la peine de mort.

« La création de la Ligue algérienne des droits de l'homme est intervenue après un très long débat sur la réalité algérienne, affirme Asin Iresh (représentant en France du Comité de soutien à la L.A.D.H. et du Collectif contre la répression en Algérie), tout ce qui est fait dans notre pays se fait sous l'égide du F.L.N. Or, les Algériens aspirent à l'autodétermi-

nation, ils se sont battus pour l'indépendance du pays, ils se battent aussi pour retrouver leur liberté, leurs droits à l'exercice des libertés fondamentales (droits d'association, de manifestation, syndicaux...). Cela peut paraître comme un énoncé de généralités, mais en Algérie cela représente quelque chose d'important et de précis. »

Lors de leur création, la L.A.D.H. et le Comité des fils de Chouada se sont pourtant situés résolument dans le cadre de la Constitution algérienne. Les statuts ont été déposés afin d'obtenir l'agrément des autorités tout à fait légalement. Comment des associations auxquelles ces agréments n'ont été ni accordés ni refusés peuvent-elles être illégales ?

D'autre part, ces associations se sont placées historiquement, remontant jusqu'à la guerre d'indépendance, sur le même terrain que l'Etat algérien. Comme quoi le F.L.N. refuse toute contestation d'où qu'elle vienne.

Pourtant quelque chose s'est passé au cours de ce procès, peut-être était-ce dû à la nature de la L.A.D.H. : pour la première fois, les autorités ont pris le risque que le jugement se transforme en débat public, et ce en présence d'observateurs internationaux (entre autres : Amnesty International et la Ligue internationale des droits de l'homme). Des opposants au régime ont pu exposer leurs arguments en faveur d'une démocratie pluraliste et des accusés (tels M. Ali Fawzi Rebaïne et le fils du colonel Amirouche) ont pu raconter comment ils avaient été torturés.

Mais ne rêvons pas, l'Etat algérien ne se démocratise pas pour autant. Les peines sont lourdes : jusqu'à trois ans de prison pour avoir créé une asso-

ciation en dehors du pouvoir ! M. Ali Sawsi Rebaïne, coordonnateur des Comités de fils de Chouada, le chanteur berbère Ferhat Mehenni, membre de la L.A.D.H., et le docteur Saïd Saadi, militant de la cause berbère font partie des six condamnés aux peines les plus lourdes. Ce n'est pas un hasard car la cause berbère a toujours posé problème à l'Etat algérien. Surtout qu'à la suite du procès de la L.A.D.H. avait lieu un autre procès, celui d'une quarantaine de ben-bellistes arrêtés en 1983. Les affinités sont les mêmes, les condamnés sont presque toujours laïcs, démocrates et natifs de Kabylie.

A la veille du congrès du F.L.N., tout ne va donc pas pour le mieux pour le parti unique ; cette vague de procès et les déclarations de gens comme Ben Bella qui, de Grande-Bretagne, appelle à l'instauration de la démocratie en Algérie, entâchent l'image libérale et tolérante que voulait donner le F.L.N.

Dans ces pays sud-méditerranéens, pour la plupart à parti unique, que sont les pays arabes, il semblait qu'il n'y avait pas de possibilités d'expression autre que la mosquée. La seule opposition qui se formait était tournée vers l'intégrisme musulman, et ce n'est pas pour rien : les mouvements politiques et syndicaux sont interdits, la presse est aux ordres... Depuis quelque temps, en Algérie comme en Tunisie, se créent ou essaient de se créer des mouvements laïcs et démocratiques qui peuvent apporter un renouveau au niveau du Maghreb, qui peuvent en finir avec les technocrates et les bureaucrates. On ne peut pas planifier une économie, un pays, sans la participation de tous ; l'enjeu est de taille, la liberté en est le centre.

JEAN-PIERRE LEVARAY

LIBAN

La paix nouvelle est arrivée

DEPUIS que la Syrie a pris en main les affaires du Liban, le merdier libanais n'a pas tellement changé d'aspect. Cependant, de longues négociations ont été engagées entre les milices afin de parvenir à un accord de paix, et voici qu'on nous annonce que cet accord est maintenant réalisé. Il s'agit d'un accord « tripartite » entre les milices chrétiennes unifiées, les chiites (Amal) et les druzes du P.S.P. de Walid Jumblatt. Bref, les ennemis d'hier.

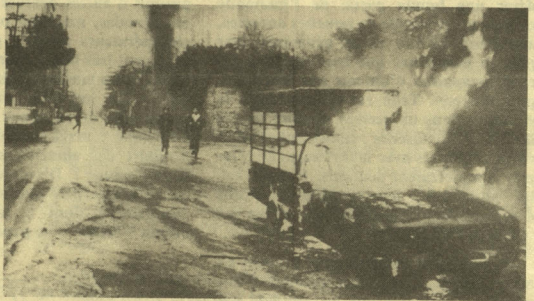
Mais qu'est-ce que cet accord de paix ? Il ne pouvait s'agir d'autre chose en fait que d'un accord de gouvernement. On sait que le conflit prend sa source dans le caractère confessionnel de la constitution libanaise : il s'agit donc d'abolir le confessionnalisme. Il va de soi que les chrétiens, « bénéficiaires » de l'actuelle constitution et sans lesquels cet accord ne pouvait se faire avec un strict minimum d'espoir de paix, ont pesé autant qu'ils ont pu dans les négociations afin de se préserver un maximum d'intérêts. Ainsi, il y aura une période de transition, dont on ne connaît

pas vraiment la durée... surtout si la violence reprend.

L'accord porte aussi sur la constitution d'un cabinet d'union nationale voué à remplacer l'actuel gouvernement, dont l'activité est bloquée par les divergences entre tous ses membres. On ne peut malheureusement que douter de la persistance de la situation relative-ment calme aujourd'hui ; certaines factions s'estiment déjà brimées par cet accord. On peut aussi douter, par exemple, que cet accord mette fin à la détention des otages...

A qui donc profite l'accord ? Visiblement, la Syrie est plus que jamais en position prédominante dans la région. Les accords ont eu lieu à Damas, et l'on sait aussi que la Syrie réinstalle des missiles S.A.M. au Liban. Pendant ce temps, des attentats anti-israéliens ont lieu à Rome et à Vienne, attentats dont l'objectif est forcément de relancer le conflit au Proche-Orient. Il s'avère donc que la situation n'est pas moins compliquée aujourd'hui qu'elle ne l'était avant l'accord.

LE FURET



IRLANDE DU NORD

Accord Fitzgerald-Thatcher

LE mois dernier, se sont rencontrés dans un château d'Ulster le Premier ministre britannique et son homologue de la République d'Irlande, afin de ratifier un traité concernant l'Irlande du Nord. On pouvait craindre qu'il ne sortirait rien de bon d'une entrevue entre ces sinistres politiciens.

D'une part la Dame de fer, que la mort de dix grévistes de la faim républicains il y a quatre ans n'a jamais empêché de dormir, et dont les méthodes de répression en Irlande sont un exemple pour tous les Etats européens confrontés au terrorisme. D'autre part, M. Garret Fitzgerald, leader du parti Fine Gael issu des forces favorables à la partition en 1922, marqué dès l'origine par des courants d'extrême droite, qui s'appuie sur les milieux financiers et l'« establishment » pro-britannique.

Les principaux points de l'accord sont les suivants. Tout changement du statut de

l'Irlande du Nord ne surviendra qu'avec l'accord de la majorité de la population de la province. Si, dans le futur, une majorité désire l'établissement d'une Irlande unie, les deux gouvernements s'engagent à créer une législation exauçant ce vœu. Une commission intergouvernementale est créée, avec des représentants

des ministères des deux Etats ayant droit de regard sur les questions comme le système électoral, la sécurité, l'administration de la justice et la sécurité de la frontière.

Ceci constitue la plus grande reculade jamais effectuée par un Premier ministre d'Irlande, dont la Constitution se déclare pourtant valable

pour l'île entière. Cet accord légitime, sous la façade démocratique du principe « un homme, une voix », la colonisation du Nord et l'implantation séculaire, massive et autoritaire des colons britanniques. C'est la même logique démocratique qu'en Nouvelle-Calédonie où le gouvernement français par ce même principe tente de nier le fait colonial.

L'accord a pour but avoué de lutter contre le mouvement républicain et de collaborer pour réprimer ses branches armées. Fitzgerald ne veut pas intégrer dans la république une province aussi agitée. Le Sinn Fein, principal parti républicain, a remporté un succès lors des dernières élections en totalisant 40% des votes de la communauté catholique. Le parti modéré S.D.L.P. pourra donc maintenant présenter cet accord comme une avancée pour cette communauté, et les démarches des deux gouvernements comme plus constructives que la lutte armée.

Mais cet accord a peu de chance d'aboutir, car il est rejeté par les unionistes qui hurlent à la trahison dès qu'une parcelle de la souveraineté britannique est susceptible d'être partagée avec Dublin. Leurs formations paramilitaires sont prêtes au combat et leurs dirigeants combattent l'accord sur le plan du droit. Il est rejeté également par les républicains qui dénoncent la reconnaissance de fait de l'Irlande du Nord par la République irlandaise et l'abandon de la lutte pour la réunification, seule solution viable pour eux.

Si cet accord entérine, en effet, une partition intolérable, la véritable unité de l'Irlande ne pourra être que celle de tous les travailleurs et exploités de ce pays, rejetant les divisions religieuses ou sociales, contre le capitalisme et l'Etat qu'il soit dirigé de Londres ou de Dublin.

DENIS
(Gr. de Conflans)



Japon : le cas Omori

LE Japon n'est pas épargné par le phénomène de « guérilla urbaine » qui s'est développé dans les années 70 et 80 en Europe occidentale. Des sociétés de caractères identiques secrètent des réactions semblables, ce qui n'est pas pour nous étonner.

En ce moment se déroule le procès des militants du Front armé anti-japonais de l'Asie de l'Est (F.A.A.J.A.E.). Trois des accusés risquent la peine de mort. Parmi eux le cas particulier de Omori condamné à mort pour des faits qu'il n'a pas commis.

LE Japon s'est constitué au fil des annexions, un peu comme la France. Au IV^e siècle, le Japon se limite à un territoire s'étendant d'Osaka à Nagasaki. Au XII^e siècle, la conquête de la grande île (Honsû) est achevée. Enfin l'île de Hokkaïdo s'ajoute à l'Empire au XVIII^e siècle.

Les Aïnous

Dans cette conquête progressive, les Japonais font figure d'intrus puisqu'il s'agit d'une peuplade venue du con-

tinant asiatique au cours du premier millénaire avant notre ère. Les premiers occupants de l'actuel Japon sont les Aïnous, peuple venu antérieurement de Sibérie. Au cours de la conquête de l'archipel, les Aïnous seront progressivement repoussés en Hokkaïdo où ils finiront par être totalement colonisés.

Au cours des années 70, on a recommencé à s'intéresser à l'histoire des Aïnous à titre d'exemple pour dénoncer l'impérialisme japonais. Il ne faut pas voir là plus qu'un symbole, car la réalité des Aïnous est assez comparable à celle des Indiens d'Amérique, c'est-à-dire qu'ils sont largement marginalisés.

Il n'existe pas à proprement parler de mouvement de libé-

ration nationale des Aïnous. Les revendications de libération des Aïnous ont été largement portées par l'extrême gauche japonaise. Cela a conduit à cet attentat contre la préfecture de Hokkaïdo, symbole de l'« occupation » japonaise, cet acte devant aider à réveiller la « masse » des Aïnous.

Aux dernières nouvelles, il ne semble pas qu'un mouvement quelconque ait émergé.

Le cas Omori

Katsuhisa Omori est un cas à part parmi les accusés du F.A.A.J.A.E. Il est accusé d'avoir participé au dynamitage de la préfecture de Hokkaïdo, alors qu'aucune preuve ne peut être retenue. Au contraire, tout démontre qu'il est innocent.

Seulement, Omori est un sympathisant du F.A.A.J.A.E. et tout particulièrement de la lutte des Aïnous contre le pouvoir central. Tout en niant toute participation à l'attentat, il a constamment revendiqué la portée politique de cet acte. Son système de défense a

été donc susceptible d'en faire autant un jour. Les preuves de la culpabilité d'Omori sont fort minces en effet : on a trouvé chez lui des piles électriques et du sucre, mais pas d'extincteur ; pour la police cela devient la preuve qu'il a confectionné cette bombe avec un extincteur. Mais qui n'a pas de sucre et de piles électriques chez lui ?

Au-delà de ce cas particulier, c'est le système judiciaire

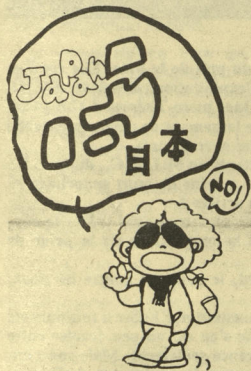
Les actions du F.A.A.J.A.E.

- Dynamitage de la préfecture de Hokkaïdo pour protester contre l'annexion japonaise des Aïnous.
- Attaque armée de l'aéroport de Tokyo.
- Dynamitage de plusieurs sociétés japonaises multinationales (Mitusi, Mitsubischi).
- Tentative d'assassinat de l'empereur Hiro-Hito, responsable de la mort de millions de personnes en tant que chef suprême de l'armée pendant la Seconde Guerre mondiale.

japonais qui est mis en accusation ; un système qui fabrique des preuves quand il en manque et qui n'hésite pas à condamner pour des « intentions », car c'est bien là le fond du problème : Omori a été condamné comme s'il avait commis un attentat meurtrier, non parce qu'on pense qu'il l'a commis, mais parce qu'il a affirmé constamment que cet attentat était légitime et qu'il

Vous pouvez écrire pour protester contre l'application de la peine de mort et contre la condamnation sans preuves de Omori auprès de l'ambassade du Japon, 7, avenue Hoche, 75008 Paris (tél. : 47.66.02.22), ou auprès des différents consulats en province. Le procès en appel aura lieu en janvier 1986.

Relations internationales



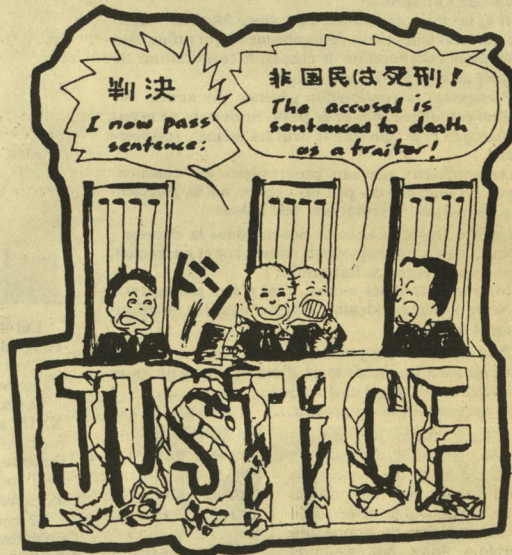
Les condamnations

Masashi Daidoji.....	peine de mort.
Toshiaki Kataoka.....	peine de mort.
Yoshiaki Kataoka.....	travaux forcés à perpétuité.
Hisaichi Ugzine.....	18 ans de travaux forcés.
Mriko Arial.....	8 ans de travaux forcés.
Katsuhisa Omori.....	peine de mort.

donc consisté à réfuter toute participation à un acte qu'il considèrerait par ailleurs comme légitime.

Contrairement à ce que l'on a pu raconter dans un certain nombre de journaux, Omori n'est pas anarchiste et ne revendique pas cette étiquette. La confusion a pu venir du fait qu'il a côtoyé des anarchistes par le passé, parfois même d'assez près pour avoir conservé parmi eux des amis personnels qui, aujourd'hui, prennent fait et cause pour lui.

L'attentat dont il est accusé a fait deux morts et 95 blessés. C'est le type même de l'atten-



Allemagne

DEPUIS 1979 existe à Elmstein, dans le Palatinat, à mi-chemin entre Kaiserslautern et Neustadt-Weinstrasse, le Centre international des médias (Internationales Medienzentrum). Plusieurs anciens membres de la Fédération anarchiste du pays de Bade sont à l'origine de sa création et certains continuent encore aujourd'hui leur action dans le centre qui fonctionne sur la base d'un collectif d'une dizaine de personnes.

Les objectifs du centre sont d'une part le développement des possibilités qu'offrent les différents supports médiatiques, d'autre part de mettre en pratique communauté de vie et de travail.

On peut louer le centre, moyennant une somme modique, pour y organiser des conférences, stages, etc. En outre, le centre dispense des cours d'espéranto, de théâtre et initie aux techniques du dessin et de l'imprimerie. Des débats y sont également organisés. Parmi les thèmes retenus : le socialisme libertaire, l'éthique et la philosophie anarchistes, anarchisme et économie, autodétermination et gestion directe en société anarchiste.

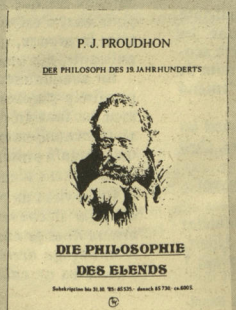
Le collectif dispose d'une imprimerie équipée en offset, typographie et sérigraphie, ainsi

que d'une maison d'édition Die Schwarze Kunst (L'Art noir) qui distribue essentiellement les publications du Laubfroschvertrieb, disparu depuis.

Pour ceux qui veulent en savoir davantage, ils pourront obtenir une brochure détaillée de douze pages en écrivant à Internationales Medienzentrum, Alte Forststrasse 3, D 6738 Elmstein, R.F.A.

D'après « Trafik »

Proudhon autrichien !



Le philosophe du XIX^e siècle est traduit en allemand. Philosophie de la misère vient de paraître. Cet effort est plus qu'encourageant au regard des difficultés que la traduction a pu amener.

Philosophie de la Misère est en souscription au prix de 730 schillings autrichiens. Vous pouvez vous procurer ce livre à : Monte Verita GmbH, Löwegasse 31, 1030 Wien, Autriche.

Rel. Inter. Reproduction tirée du catalogue 1985 de littérature anarchiste de Anares Medien.

Suisse

L'AGENCE de presse libertaire (Libertaire Presseagentur) à Winterthur (Suisse) est issue de la maison d'édition anarchiste Anares qui dispose de plusieurs points de diffusion en Allemagne et en Suisse. Son but est de redonner à l'anarchisme ses lettres de noblesse en Suisse.

Trois groupes (ou tendances) existent au sein de l'A.P.L. : les anarcho-féministes, les anarcho-syndicalistes et le groupe « Prison ». De ce dernier groupe est né Secours noir (Schwarze Hilfe) qui s'occupe des compagnons emprisonnés à Winterthur : certains sont en détention préventive depuis plus d'un an et attendent d'être jugés pour « menées terroristes ». Le groupe édite également une feuille, Knastblatt, donnant des informations sur le milieu carcéral.

L'Agence de presse libertaire diffuse un journal d'abord appelé Anal, puis dénommé Kanal. Ses activités intéressent de près la Sureté intérieure suisse puisque celle-ci parle de « renouveau de l'anarchisme en Suisse ».

Rel. Int.

Guerres et religion

Qu'il y ait encore en 1985 des pacifistes sincères pour croire ce que raconte la presse « aux ordres », à savoir que le pape est le chevalier de la paix, l'apôtre des droits de l'homme, c'est à se les mordre, en tout cas cela mérite quelques explications. De braves gens, fondamentalement opposés à la guerre, non seulement admettent encore le règne de l'Eglise catholique au sein de l'Etat laïc, mais ils en font l'éloge en répondant à nos critiques : « Ce n'est plus vrai, l'Eglise a bien changé, vous les anticléricaux, vous vous croyez encore en 1905... »

Il est certain qu'il y en a eu des changements depuis 1905...

Déjà en 1891, le pape Léon XIII publiait son encyclique *Rerum Novarum* sur la « condition des ouvriers ».

En 1931, autre encyclique : *Quadragesimo anno*. En gros, l'Eglise, qui a toujours senti au bon moment le vent tourner (c'est pourquoi elle est encore là, même si elle adopte, sur certains points, une position rigoureusement opposée à celle qu'elle défendait en d'autres époques) essaie d'infiltrer le mouvement ouvrier, de s'en emparer pour le livrer soumis au capitalisme et au militarisme.

Passons sur l'attitude pour le moins troublante des papes, des syndicats chrétiens et de la religion catholique dans son ensemble pendant les deux dernières « der des der » (plus vichiste qu'eux, tu meurs !).

Avec le Service du travail obligatoire, arrivent les curés ouvriers, réinventeurs de la mortification, missionnaires du milieu ouvrier.

Pie XII, le pape réac clabote, et la « providence » élit un pape *new look*, le brave, le bon, le saint Jean XXIII et son concile. Celui-là a sauvé l'Eglise d'un fiasco qui aurait pu l'affaiblir.

Il a, lui aussi, pondu son encyclique *Mater et Magistra* qui vaut son pesant de jésuitisme et qui prône bien entendu la collaboration de classes, le corporatisme, le respect de la propriété privée...

Pressentant la contestation générale des années 70, l'Eglise catholique change de peau. Seulement de peau, la charogne et le squelette restent les mêmes, rassurez-vous !

Les nombreux croyants progressistes qui commencent à s'éloigner un peu de l'Eglise qu'ils jugeaient trop rétrograde, y retournent tête baissée.

Le père Duval et la sœur Sourire dans la chanson ; Gilbert, curé chez les motards dans la rue et au troquet, c'est bon ça coco, ça fait vendre !

Mais le propre des modes, c'est d'être passagères... Notre société occidentale se remet très bien du débordement de 1968.

Plus cyniques que jamais, les exploiters remplissent. Et qu'on a besoin de main d'œuvre, et qu'on va en importer du Portugal et d'Afrique.

Et on produit, et on produit...



Religion et drapeaux

Il est à noter que le pape Paul VI est nettement moins progressiste que son prédécesseur, plus édreton aussi.

Et voilà la crise que les partis de droite nient au début, puis mettent sur le dos des Arabes (crise du pétrole, tu parles !). Je ne vais pas expliquer aux lecteurs du *Monde libertaire* le mécanisme des crises capitalistes, d'autres l'on fait mieux que je ne saurais le faire.

Ah ! une fausse note : les catholiques ont un nouveau chef, apparemment sincère, qui semble envisager de profonds changements dans l'Eglise. De quoi, de quoi ? En un mois, son compte est réglé, et le voilà remplacé par celui qu'il fallait, l'inénarrable J.-P.2.



Eut-il voulu réformer l'Eglise, lui redonner une image d'« Eglise des pauvres » qu'il n'aurait pas pu. C'est comme si on voulait donner à une banque l'apparence d'un bureau de secours !

Enfin, nous l'avons échappé belle, car ce super-Jean XXIII aurait donné à son assemblée de brigands un *look super « chébran »*, qui aurait certainement ramené pas mal de brebis égarées. On lira à ce sujet le livre de David Yallope : *Au nom de Dieu* (réédité récemment en collection de poche).

Le nouveau pape de choc ne ressemble en rien à ses prédécesseurs lopettes. Machoire carrées et couilles au cul. Ça va ronfler, non de dieu !

Parallèlement, en France, l'intrigant Lustiger monte très rapidement. D'aumonier des étudiants, le voilà évêque à la place du trop remuant Riobé, puis cardinal de Paris, *papabile* ! Tu parles d'une promotion, toi vieux !

Et en parfaite symbiose avec son chef et compatriote Wojtyla, le voilà qui dénigre, qui condamne les athées et l'école laïque, qui contrôle la « guerre scolaire » au nom de la Liberté, qui se mêle — au nom de la liberté ? — de faire censurer des films, qui s'entend comme cochon avec Mitterrand.

En France, le pouvoir néo-clérical a fait lui aussi un sacré retour en arrière. Un des plus spectaculaire, c'est sa position sur la force de frappe.

Curieusement, les évêques français l'approuvent... Rien ne va plus penseront certains !

Si, tout va au contraire très bien. Ne vous inquiétez pas, on revient à la case départ. A une case départ, devrais-je écrire. Arrêtons-nous après 1936, ou avant ? L'ordre revient, en occident du moins.

L'école sera de plus en plus privée (ohé les enseignants publics, vous n'êtes pas innocents !), de même que les services dits publics.



Religion et militaires.

La religion reprend du poil de la bête. Elle est à sa place pour cautionner l'exploitation capitaliste et le pillage du tiers monde. Quoi mère Thérèse ? Oui justement, elle y contribue largement de même que l'abbé Pierre (ne pas confondre avec Pisani).

Les militants et militants du M.L.A.C., du M.L.F., etc., sont démobilités. La peine de mort supprimée ? Gaffe aux retours en arrière !

Nos deux seuls acquis sérieux depuis 1936 : le contrôle des naissances et la suppression de la peine de mort sont en danger.

Et comme par hasard, le pape est contre les deux. Etonnant non ?

Depuis l'empereur Constantin, l'Eglise a toujours été de côté du manche. Elle s'en est un peu écartée entre 1950 et 1980. En apparence seulement. Mais son pouvoir, elle sait qu'elle ne peut le garder que si elle soutient le temporel.

Voilà pourquoi je n'aurais même pas dû vous faire ce rapide survol.

Il y a presque toujours des religions à l'origine des guerres.

En tout cas, jamais les religieux ne prennent position contre une guerre. « *Si vis pacem para bellum* » est un leurre. Ni les armées ni les religions n'ont jamais empêché les guerres, bien au contraire... c'est une évidence pour les libertaires.

Camarades pacifistes croyants, vous êtes pacifistes en tant qu'individus, mais pas en tant que croyants. Alors lâchez-nous un peu avec votre Eglise de paix, Pax Christi, etc. L'Eglise catholique, comme les autres religions, est un facteur de guerre et de domination d'une classe par une autre.

Quant à la non-violence, encore plus gangrenée par la religion, il est grand temps de l'envoyer aux pelotes, de dire : « Gandhi c'était Gandhi, King c'était King, Del Vasto *idem* ». Les méthodes de combat qu'ils ont mis au point et expérimentées sont valables. Utilisons les quand elles sont opportunes, le plus souvent possible, mais la foi n'a rien à voir avec. La non-violence est un moyen de combat, le plus en accord avec nos principes de respect des individus.

L'assujettir à la foi n'a pas de sens. Les militaires, eux aussi, se réfèrent à la Bible et à Dieu. Ce qui est formidable, c'est que Dieu est toujours à leurs côtés. Mais pour eux, c'est vrai, puisque nous l'avons vu et l'histoire le prouve, que Dieu est du côté du manche, des puissants, des oppresseurs.

En abandonnant les religions, les non-violents et les pacifistes perdront certainement des frères, mais ce sont des faux-frères. Et ils seront remplacés rapidement et avantageusement par d'authentiques frères de classe qui, jusqu'à présent, se méfient à juste titre de ces mouvements sans identité, qui sentent un peu trop le curé.

Cabu vient de publier un parallèle entre 1968 et 1986 chez La Découverte. Il illustre très bien le retour en arrière dont je vous entretenais plus haut. Ça s'appelle *Bien dégagé derrière les oreilles*, et cela vaut le coup. Croyez-en un ancien lecteur de *Charlie-Hebdo*.

Pour le C.R.O.A. (1)
JEAN-FRANÇOIS

(1) C.R.O.A. : Cercle de résistance à l'oppression des agenouillés.

« Tous ensemble (Pour en finir avec la syndicalité) » de François de Closets

Le bougre est connu : journaliste, chanteur de l'extrême centre (le livre aurait pu être dédié par et pour Platini) et du consensus national, cher à tous ceux pour qui aliénation et exploitation (restant les deux mamelles de l'histoire) doivent être simplement arrondies aux angles.

Il nous avait tracé, voilà trois ans, avec son *Toujours plus* un panorama des corporatismes aussi trompeurs que réels et proposait leur dissolution dans la réconciliation nationale. Malheureusement une accumulation d'anecdotes véridiques n'a jamais remplacé une analyse sociale de fond.

Dans ce second livre (1), là aussi ses prétendues conclusions « nouvelles » rappellent le soufre des sacristies et le fiel patronal bon teint accommodant les divers réformismes qui, malgré leurs désaccords, sont unanimes sur un seul point important : enterrer les volontés de révolution sociale.

La trame de ce livre est l'étude des syndicalismes : ouvriers, professionnels ou patronaux. L'auteur est habile, ses exemples existent, et je dois lui reconnaître au moins une franchise historique : contrairement à beaucoup d'auteurs qui font de l'étude du syndicalisme matière à thèse ou à pognon, il est presque honnête sur les influences libertaires aux origines du syndicalisme. La suite pêche par généralisations abusives. Un exemple : si la F.N.S.E.A. contrôle toutes les structures agricoles, cela n'empêche pas 35% des paysans de voter et parfois d'agir contre elle. Des petites organisations critiques, pas un mot !

Concernant les grandes organisations ouvrières, les propos de l'auteur sont

dans l'unanimité bureaucratique, et rien n'est souligné sur les oppositions et les débats qui les traversent. On retiendra cependant une étude intéressante des contradictions entre secteur public et secteur privé, entre gens qui ont un emploi et chômeurs.

Même si les chefs d'entreprises ne sont pas tous des personnages à la Zola, de Closets veut nous faire croire que le patronat est plein de bonhomie et est à l'écoute du monde salarial, à condition que celui-ci s'exprime cas par cas, individu par individu.

A croire que ce journaliste, aux droits d'auteurs régaliens vu le battage médiatique colossal autour de ses missels sociaux, a joué un rôle de précurseur en ce qui concerne la flexibilité de l'emploi ou les lois Auroux. Entre dénoncer les distorsions du fonctionnement syndical et agir dans le but de le faire disparaître, il y a un monde à franchir. Ce n'est pas parce que le syndicalisme de classe est vérolé par le clergé, les cumulards et les sociaux-démocrates, que pour autant la désyndicalisation est un facteur de progrès social.

Tous ensemble cela voudrait dire contre personne et, sans être totalement adepte du météore historique que fut le situationisme, je ne vois pas en quoi la disparition des « forces » et « pouvoirs » syndicaux nous libérerait de l'Etat, du patronat et autres maqueux économiques et politiques, dont les diverses « craties » sont à peine freinées parfois par les organisations syndicales de classe.

Face à son prétendu nouveau concept politique de « partenariat », même si les temps ont bien changé depuis les débuts du syndica-

lisme, la vie sociale n'est pas devenue pour autant une partie de pétanque. Désolé, de Closets, quand on a appris après mai 1981 que l'entreprise n'était plus un lieu d'exploitation et d'aliénation, mais une source de création de richesses (ça doit faire baver les pauvres, archéo et nouveaux), les anarchistes n'ont pas pris le train en marche ; même si notre faiblesse nous fait continuer le combat à pieds.

Un exemple pour finir : le revenu agricole a chuté de 27% en cinq ans pendant lesquels les profits des multinationales ont plus que doublés, est-ce à cause des « syndicalités » paysannes ?

Un livre à lire cependant, pour savoir ce que nos adversaires peuvent avoir dans la tête et pour les contrer lors des luttes à venir. Au Salon du bricolage sociologique, je décernerai à de Closets l'oscar de la création en idéologie dominante.

ALAIN CRAPAUD

(1) « Tous ensemble (pour en finir avec la syndicalité) », François de Closets.

Quoi de neuf dans le rock français ?

PARALLÈLEMENT à la grande récession que l'industrie du disque connaît actuellement, on assiste (et c'est paradoxal) depuis deux ou trois ans à une floraison de labels rock indépendants. Connaissant les critères de sélection et la politique des grands majors multinationaux, à savoir l'investissement sur des valeurs certaines et commerciales (*Business is business*), les petits labels offrent de nouvelles ouvertures pour les quelques milliers de groupes que l'on peut dénombrer à travers l'hexagone.

Il est incontestable que le milieu rock ressent les contrecoups de la crise. Ce n'est pas vraiment à 100% un calcul, si les grandes maisons de production se concentrent presque exclusivement sur des artistes bien établis, faciles à digérer par une audience de masse, et dont les coûts de production sont rapides à amortir. Aussi négligent-elles les créneaux récupérés, avec un certain opportunisme (tant mieux !), par les petits labels.

Petits labels deviendront grands ?

Petits peut-être, mais pas moins intéressants et dont à l'initiative on trouve des gens passionnés, concernés, plus proches des groupes, comme des goûts d'un public différencié. Ces labels offrent des structures légères et souples (ce qui n'exclut pas toujours réalisme et qualité). Pour les groupes, souvent naïfs devant les turpitudes des mécanismes du « business » rock, la souplesse des petits labels devient très vite un atout majeur.

Programme de Radio-Libertaire

Jeu 2 janvier

« Blues en liberté » (10 h à 12 h) : Jimmy Reed et Juke Boy Bonner.
« Si vis pacem » (18 h 30 à 20 h 30) : Cabu (dessinateur) est invité.
« Jazz en liberté » (22 h à 4 h) : bilan 1985 du jazz en France.

Vendredi 3 janvier

« Et les croissants, bordel ! » (8 h à 10 h) : infos et revue de presse.
« Bonjour l'Asie » (10 h à 12 h) : le Japon
« Palais de police » (15 h 30 à 17 h) : les rendez-vous de « Palais de police » et l'affaire Tangore : préface de Vidal Naquet.
« L'Invité quotidien » (18 h à 20 h 30) : des militants de la Ligue des droits de l'homme algérienne font le point après le procès de Medea.

Samedi 4 janvier

« Chronique syndicale » (12 h à 14 h) : A.N.P.E., des changements dans le statut du personnel...
« De bouche à orteils » (15 h 30 à 17 h 30) : Bernard Haillant et Sharon Evans.

Dimanche 5 janvier

« Folk à lier » (12 h à 14 h) : Alan Stivell (émission prévue de 20 octobre et reportée à ce jour).
« La Fiancée de M. Spock » (16 h à 18 h) : Devinez qui vient dîner ce soir ?

Lundi 6 janvier

« Allo maman bobo » (18 h 30 à 20 h 30) : circulation (sang et lymphé).

Mardi 7 janvier

« Chroniques syndicales » (18 h 30 à 20 h 30) : les nettoyeurs du métro en lutte...

L'un des plus connus est « New Rose ». Au départ, une boutique de disques à Saint-Michel, puis création d'un label portant le même nom. Une notoriété sans cesse grandissante, peut-être grâce à la distribution de groupes « U.S. » tels que Real Kids, Cramps... Pour les groupes français Warum Joe, Charles-de-Goal, Les Snipers, le label « Closer » est un peu fait à l'image de New Rose (boutique aujourd'hui fermée).

Par vocation internationale ou pur esthétisme peut-être, il y a un choix délibéré et exclusif pour des groupes s'exprimant en anglais. Le catalogue là aussi est international : Barracudas, Ramones, Paul Collins, etc. (Etats-Unis) ; Limes spiders, Sunny boys, Beastof Bourbon... (Australie) et côté français : Fixed up, City Kids...

A l'inverse, axant exclusivement leur production sur des groupes français et qui plus est chantant dans la langue, « Réflexe et Romance » a des allures qui paraissent moins ambitieuses et même « franchouillardes » (et pourtant !).

Dresser un tableau de tous les labels existant en France demanderait un numéro spécial, mais ces exemples sont probants quant aux difficultés que connaissent encore aujourd'hui les groupes. Il est évident qu'on constate des progrès : facilités pour faire un disque, le produire, le distribuer. Ce n'est pas toujours le pied, mais...

On distingue toutefois deux tendances quant aux politiques menées par ces nouveaux indépendants. A l'image de New Rose ou Closer, devenus très

proches des grands magnats du disque, où l'on constate de plus en plus des attitudes liées aux recettes (le fric, ça tue !). Et de l'autre, avec Réflexe et Romance, où on peut parler d'un certain manque d'envergure. Sans vouloir désavouer un label plus qu'un autre, que constate-t-on ? D'une part, des portes qui se ferment, et de l'autre une production digne de la symphonie en ut majeur pour cuisine et savonnette... Signalements, malgré tout, une initiative heureuse menée par « Bondage » (ex-Rock Radical record) produisant des groupes qui ont quelque chose dans la tête, comme les Béruriers noirs et Les Brigades. Du travail soigné, audible, et une distribution correcte (c'est « New Rose »).

Pour conclure, on peut noter que la suprématie anglo-saxonne dans le rock demeure toujours aussi présente. Toutefois, il semblerait que celle-ci ait atteint son paroxysme. Ce ne sont pas les mièvres « pop song » que nous livre le « Top 50 » qui me feront mentir. Manque d'originalité, d'énergie, même ceux qui refusaient les compromissions se sont résignés (Clash, Stranglers...).

Aujourd'hui, il y a des tas de groupes français qui sont prêts à relever le défi. Cessons donc d'ingurgiter, de consommer et de digérer bêtement les « soupes » offertes par la plupart des médias. Disques et concerts de Marc Seberg, Baroque Bordello, Ubik, Béruriers noirs, Brigades, Passion Fodder... vous attendent. Essayer, ça peut faire changer les choses !

ÉRIC

Les Tourlourous

BRAVO pour le ringard ! Faire aujourd'hui un spectacle de channonettes de comique trouper... Et le titre ? « Les Tourlourous » est emprunté au nom du cabaret de la chanson « La Madelon ». Quant au programme, on y voit « Mademoiselle Rose », « Le Trou de mon quai », « La Valse des haricots ou le pétomane », etc. « A priori », le pire est à craindre ! Vers la fin, on y voit aussi « La Grève des Mères » de Montéhus et « Le Fondeur de canons » de Couté, tiens !

Pas si ringard que ça ! On s'amuse même franchement à voir les deux comédiens interpréter tous les rôles. Gérard Viala est moins connu du grand public que Jean-Marie Proslér, mais n'a pas moins de talent, aussi bien dans le rôle du bidasse que de l'aviateur, de la mère du soldat ou de la bonne sœur...

Le spectacle, une trentaine de chansons, est composé de trois parties : bleu, blanc, rouge, et le sous-titre en est « Revue naïve ». D'ailleurs, comment en serait-il autrement avec de telles chansons ! Citons au hasard :

« Comm' des mouches,
Je vous couche
Tous les soldats du Kaiser
Le nez sur nos fils de fer
Ou les quatre fers en l'air. »

La naïveté est si criante qu'elle révèle la tragédie : l'exhibition, le spectacle du grotesque au premier degré dit l'absurde de la guerre. Je ne prendrais pas de risque en vous conseillant d'aller voir et écouter les « tourlourous » : j'ai vu tous les spectateurs sortir de la salle avec le sourire. A ce propos, ne manquez surtout pas le rappel !

G.L.

Au T.E.P., 159, avenue Gambetta, Paris 20^e, jusqu'au 5 février (tél. : 43.64.80.80)

« SUICIDE, MODE D'EMPLOI »

Incitation à se battre !

Le 17 décembre dernier, nous avons reçu dans notre émission (1) deux « provocateurs » : Claude Guillon et Yves Le Bonniec, auteurs du désormais célèbre « Suicide, mode d'emploi » (2). Le « Monde libertaire » a déjà beaucoup rendu compte des péripéties judiciaires qu'ont subi Claude et Yves depuis la parution de ce livre (3).

Deux libertaires posent le problème du droit de chaque individu de pouvoir quitter la vie avec un minimum de souffrances. En faisant cela, ils s'attaquent à un tabou, un sujet interdit. Mais ce qui a déclenché le « scandale », c'est la publication, dans le dernier chapitre du livre, d'une liste de « recettes » d'intoxications médicamenteuses. Les médias ont volontairement dénaturé la démarche de Claude et Yves, les présentant comme des incitateurs au suicide et passant évidemment sous silence leurs véritables intentions.

« Suicide »
et « mode d'emploi »

Les journalistes n'ont retenu, dans le titre provocateur du livre, que « mode d'emploi », c'est-à-dire la partie « technique » (une vingtaine de pages d'un travail en comptant près de trois cents), plutôt que de s'intéresser à l'idée force et philosophique du livre : le droit au suicide, le choix de dire stop dans les meilleures conditions possibles.

Savoir que l'on a la possibilité à tout moment de quitter la vie, comme on le veut et quand on le veut, peut donner à certains le courage de se battre au quotidien pour changer la société. Il est évident que ceux qui perpétuent cette société ne pouvaient reprendre une idée pareille !

En revanche, plusieurs milliers de lecteurs et de lectrices ont parfaitement compris le message. Pour preuve, les innombrables lettres qu'ont reçu les auteurs. Claude Guillon et Yves Le Bonniec n'ont finalement rien inventé, mais ont simplement exposé par écrit ce qui était déjà dans les

têtes et répondu à une demande latente du public.

Les ennemis
de la liberté

« Nos ennemis sont les ennemis de la liberté : ils la détestent à tel point qu'ils la jugent impossible. Qu'un homme se suicide, c'est qu'on l'a "incité" à le faire ! Bien commode et peu ragoûtante cette façon de parler au nom des cadavres », disent Yves et Claude.

Dès la publication de *Suicide, mode d'emploi*, ses adversaires ont tenté d'obtenir des pouvoirs publics sa saisie ou son interdiction. Une proposition de loi (U.D.F.) réprimant l'« incitation au suicide » et dirigée contre le livre a été adoptée au Sénat le 9 juin 1983. A ce jour, elle n'a pas été reprise par le gouvernement. Le premier effet de cette loi aurait été de permettre la saisie de *Suicide, mode d'emploi*.

Cette loi représente un recul de 200 ans : en 1789, le suicide a disparu de la législation. Mais ce serait surtout un pas vers l'incrimination pure et

simple du suicide. Notons au passage que le code de justice militaire considère le suicide comme une « tentative d'échapper aux obligations du service national ». Sans commentaire !

Faute de pouvoir censurer légalement le livre, deux associations se sont constituées afin de criminaliser la démarche des auteurs en portant le débat sur le terrain judiciaire. Ainsi, elles ont essayé d'attaquer l'éditeur, Alain Moreau, sous prétexte d'infraction à la réglementation de la publicité des médicaments ! (4)

A l'origine de cette violente campagne, on l'a déjà évoquée dans le *Monde libertaire*, un échange de courrier entre Yves Le Bonniec et Michel Bonnal. Ce dernier demandait

quelques précisions sur des médicaments cités dans le livre et s'est ensuite donné la mort. Yves Le Bonniec s'est donc retrouvé au tribunal pour « homicide involontaire par fourniture de moyens », chef d'inculpation abandonné ensuite pour « non assistance à personne en danger ». Le père de Michel Bonnal est à l'origine de l'Association de défense contre l'incitation au suicide.

Incitation
à se battre !

« Si l'incitation au suicide n'est pas un délit, c'est que le suicide lui-même n'en est pas un. Qu'à cela tienne, disent les censeurs, changeons la loi ! Quitte à créer un délit d'incitation à un acte non délictueux.

Contradiction qu'il faudra bien résoudre. Comment ? En changeant la loi à nouveau ! » Claude Guillon et Yves Le Bonniec n'ont jamais incité personne à se suicider, mais au contraire, en apportant à leurs lecteurs une certaine sérénité, ils les incitent à continuer à se battre, tout en sachant qu'ils peuvent descendre en marche lorsqu'ils le désirent. Il est temps d'admettre cette évidence.

MARTINE ET NICKY
(Gr. Libertad)

(1) Emission « Décharge publique », un mardi sur deux, sur Radio-Libertaire, 89,4 MHz.

(2) En vente à la librairie du Monde libertaire, 69 F.

(3) Voir « Monde libertaire » précédents.

(4) Sur les deux procès engagés à Strasbourg, un premier jugement le 10 février 1985 leur a donné tort.

ANTIRACISME

La déchirure

Il est difficile d'essayer de comprendre la situation du mouvement antiraciste aujourd'hui. L'année écoulée vient en effet de nous en montrer la complexité. Convergence 84 avait porté en son sein un certain nombre de réflexions nouvelles : sur le rapport avec la police et la justice, la nouvelle citoyenneté, etc. Hélas !, aucune dynamique ne démarra après l'arrivée à Paris, en raison de divisions internes.

Seul S.O.S.-Racisme apparut dans le désert de l'après-Convergence. Grâce à l'appui des médias et à un discours séduisant pour la jeunesse, cette association en vint à occuper seule le devant de la scène.

Un antiracisme
de surface

Mon propos dans ces colonnes n'est pas de juger le travail des comités Stop-Racisme, ni même S.O.S.-Racisme, mais d'essayer de comprendre la nature de son intervention. Une grande partie du succès de cette association provient de son habileté à utiliser les médias. Mais ceci la contraint à tenir un discours réducteur privilégiant le spectaculaire.

Le couronnement de cette logique du show-biz fut le concert de La Concorde au mois de juin, qui réunissait un beau plateau d'artistes mais ne risquait pas de modifier les conditions de vie dans les cités. On vit même des journalistes proposer à S.O.S.-Racisme de filmer de fausses agressions racistes (1).

En fait, S.O.S.-Racisme se cantonne dans une dénonciation humaniste du racisme, refusant de poser les problèmes susceptibles de gêner l'action gouverne-

mentale. Ainsi S.O.S.-Racisme condamne l'apartheid en Afrique du Sud mais refuse de prendre position sur la situation faite aux Kanaks.

Une autre de ses pratiques caractéristiques consiste à réclamer des professions de foi antiracistes aux politiciens. S.O.S.-Racisme a ainsi reçu le soutien de Lionel Stoléru qui, dans son programme de novembre dernier, préconise les mesures suivantes : augmentation des contrôles d'identité dans la rue, refus d'inscription pour les faux étudiants, etc. En fait, le seul ennemi désigné par S.O.S.-Racisme est Le Pen, contre lequel on voudrait nous faire passer de vieilles badernes giscardiennes pour des militants antiracistes engagés.

Au-dessus du volcan

D'autres organisations trouvent S.O.S.-Racisme bien encombrant. Mais leurs pratiques sont-elles plus louables ? Certaines d'entre elles n'hésitent pas à glisser de la revendication de l'égalité des droits à celle du droit de vote pour les immigrés, puis à des campagnes d'inscriptions sur les listes électorales et pour des listes beurs.

Sur huit cent mille Français maghrébins (terme officiel) seulement cent mille sont inscrits sur les listes électorales ; nombreux sont donc ceux qui lorgnent sur ce réservoir d'électeurs. « France + » (organisation liée au gouvernement) a lancé une campagne en ce sens : « Je vote, donc j'existe » est leur slogan. Elle fut très mal accueillie par des associations de jeunes, ce qui motiva leur exclusion de la marche du 30 novembre. Des organisations

choisissent de promouvoir des candidatures beurs sur les listes traditionnelles. Ainsi Saïd Zammour, ex-militant du P.S., se retrouve tête de liste des Verts dans les Hauts-de-Seine.

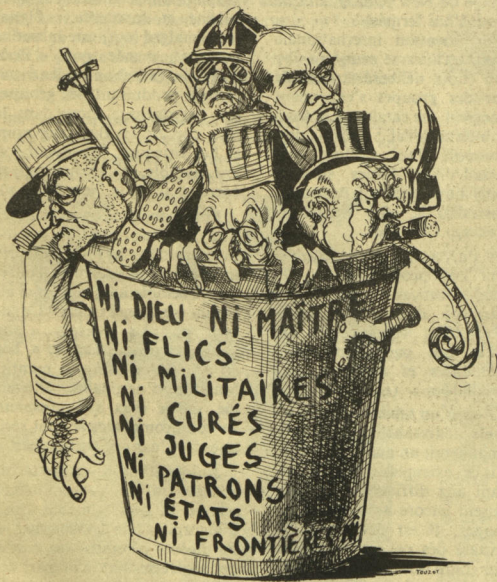
Heureusement, on assiste à un foisonnement d'associations qui refusent d'entrer dans le jeu politicien. Elles sont souvent éphémères : elles se constituent lors du passage d'une marche, lors d'un crime raciste. L'ensemble de ces associations a tenté plusieurs fois de se coordonner, mais sans succès. En revanche, localement ou sur des thèmes précis, comme les rapports police-justice, il existe des liaisons. Aussi leur efficacité ne peut être que limitée face à certaines mesures nationales du gouvernement, comme l'interdiction du regroupement familial.

Toutes ces diversités et ces oppositions font qu'il y a eu deux marches antiracistes cette année. On peut regretter cette division. Mais l'efficacité de telles démonstrations, fussent-elles unitaires, est peu probante. Elles prennent de plus en plus l'aspect de commémorations et n'offrent plus de perspectives nouvelles.

Chercher une unité de façade du mouvement antiraciste ne fait que servir les buts électoraux de certains politiciens. N'est-il pas contradictoire de chercher le soutien d'un maire du Parti communiste ou du Parti socialiste, lorsqu'ils appliquent des mesures de quotas d'immigrés pour le logement ? Lutons contre le racisme sans tomber dans de tels compromis qui nous écarte de notre but : l'égalité sociale pour tous.

PEPE CARVALHO

(1) Harlem Désir, « Touche pas à mon pote ! ».



souscrivez... abonnez-vous... souscrivez... abonnez-vous... souscrivez.